

Regard sur les Premières Nations et les Inuit au Québec



Commission de la santé
et des services sociaux
des Premières Nations
du Québec et du Labrador



REMERCIEMENTS

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est heureuse de vous présenter cet ouvrage sur les Premières Nations et les Inuit au Québec.

Nous désirons tout d'abord remercier les communautés qui ont participé à ce projet et souligner l'excellent travail de tous les gens qui ont participé, de près ou de loin, à la conception de cette publication.

De plus, nous désirons remercier la Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ), la Société de communication atikamekw montagnaise (SOCAM), Aventures Ashini, Martine Drolet de la Direction de la santé publique de la région des terres crie de la Baie-James et Jean Sioui qui nous ont gracieusement fourni les photographies.

Finalement, nous tenons à remercier l'Agence de Santé publique du Canada pour sa contribution financière au projet.

Coordination : Julie Bernier, Louise Tanguay, Michelle Boisvert
Recherche et rédaction : Linda Girard, Jean Sioui, Isabelle Capmas
Révision : Pierre Lalonde, Georges Sioui, Isabelle Capmas
Traduction : Pierre Lalonde, Damien Viala
Conception graphique : Siamois graphisme
Impression : Imprimerie Laurentide

Ce document a été produit par et pour la
Commission de la santé et des services sociaux des
Premières Nations du Québec et du Labrador
250, place Chef Michel Laveau, local 102
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418 842-1540
Téléc. : 418 842-7045
Site web : www.cssspnql.com

ISBN 978-0-9783606-0-3





Photo : Martine Drolet

SOMMAIRE

Introduction	5	Les Premières Nations au Québec	27
La réalité autochtone	7	Les Abénakis	27
Les premiers peuples au Québec.....	7	Les Algonquins	31
L'identité autochtone.....	8	Les Atikamekw.....	37
Braver les préjugés	10	Les Cris.....	43
Caractéristiques juridiques et politiques	11	Les Innus.....	51
La Loi sur les Indiens	11	Les Malécites	59
Les droits ancestraux	12	Les Mi'kmaq	61
Les revendications territoriales	12	Les Mohawks	65
La CBJNQ et la CNEQ	13	Les Naskapis	69
Compétence des gouvernements		Les Wendat.....	71
fédéral et provincial	13	Les Inuit au Québec	73
Représentation politique.....	13	Bibliographie	84
La dynamique communautaire	15	Terminologie	87
La famille	15		
La culture	16		
Le système éducatif	19		
La santé et les services sociaux.....	20		
Le développement économique.....	22		
La sécurité publique	25		





Photo : STAQ, Michel Girard

INTRODUCTION

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est heureuse de vous présenter cet ouvrage qui dresse un portrait à la fois global et individuel des dix Premières Nations et des Inuit présents au Québec. En jetant un regard sur les aspects à la fois historiques, juridiques, politiques, culturels et humains des autochtones au Québec, nous souhaitons mieux les faire connaître et sensibiliser le lecteur aux différences et aux particularités de chacune des communautés des Premières Nations et des Inuit.

Les premiers peuples du Québec ont vécu de grands bouleversements sur les plans politique, économique et culturel, tant au niveau personnel que communautaire. Les changements imposés par la colonisation ont conduit les communautés à une déstabilisation sociale et familiale importante. En perdant partiellement la reconnaissance de leur identité, toutes ont connu une baisse plus ou moins radicale de leurs conditions de vie, engendrant plusieurs difficultés matérielles, psychologiques et physiques.

La tâche est immense, tant pour les dirigeants des communautés que pour les intervenants sur le terrain. Il s'agit de raviver l'espoir au sein des populations, de permettre aux individus de retrouver l'estime de soi, de valoriser la compréhension innée qu'ils ont de la nature et de renforcer le respect naturel de la famille et des aînés.

Pourtant, les Premières Nations et les Inuit n'ont jamais cessé d'exister ni de croire en leurs valeurs. Parce que leur lien avec le territoire et leur histoire est plus fort que tous les conflits subis, ils ont su conserver en mémoire et en pratique leurs cultures ancestrales. Le retour aux valeurs et aux pratiques traditionnelles ainsi que la prise en charge de leurs affaires depuis que le gouvernement fédéral a entrepris le transfert des responsabilités témoignent de la détermination des Premières Nations et des Inuit à trouver leur place dans la société d'aujourd'hui.

Par un lent processus de reconquête de leur autonomie, ils empruntent difficilement, mais de plus en plus sûrement, le chemin qui les conduira à une meilleure qualité de vie.

*Dans les joues de grand-mère,
la route achève sa peine.*

*J'imagine son visage
quand un Blanc pousse la porte de ses yeux.*

*Elle le guide dans des nuits claires
où les arbres implorent la lune.*

*À l'étranger qui demande conseil,
elle enseigne comment la nature élève ses petits.*

Jean Sioui



*Le grand principe d'une bonne entente
demeure la qualité de l'écoute de l'autre*

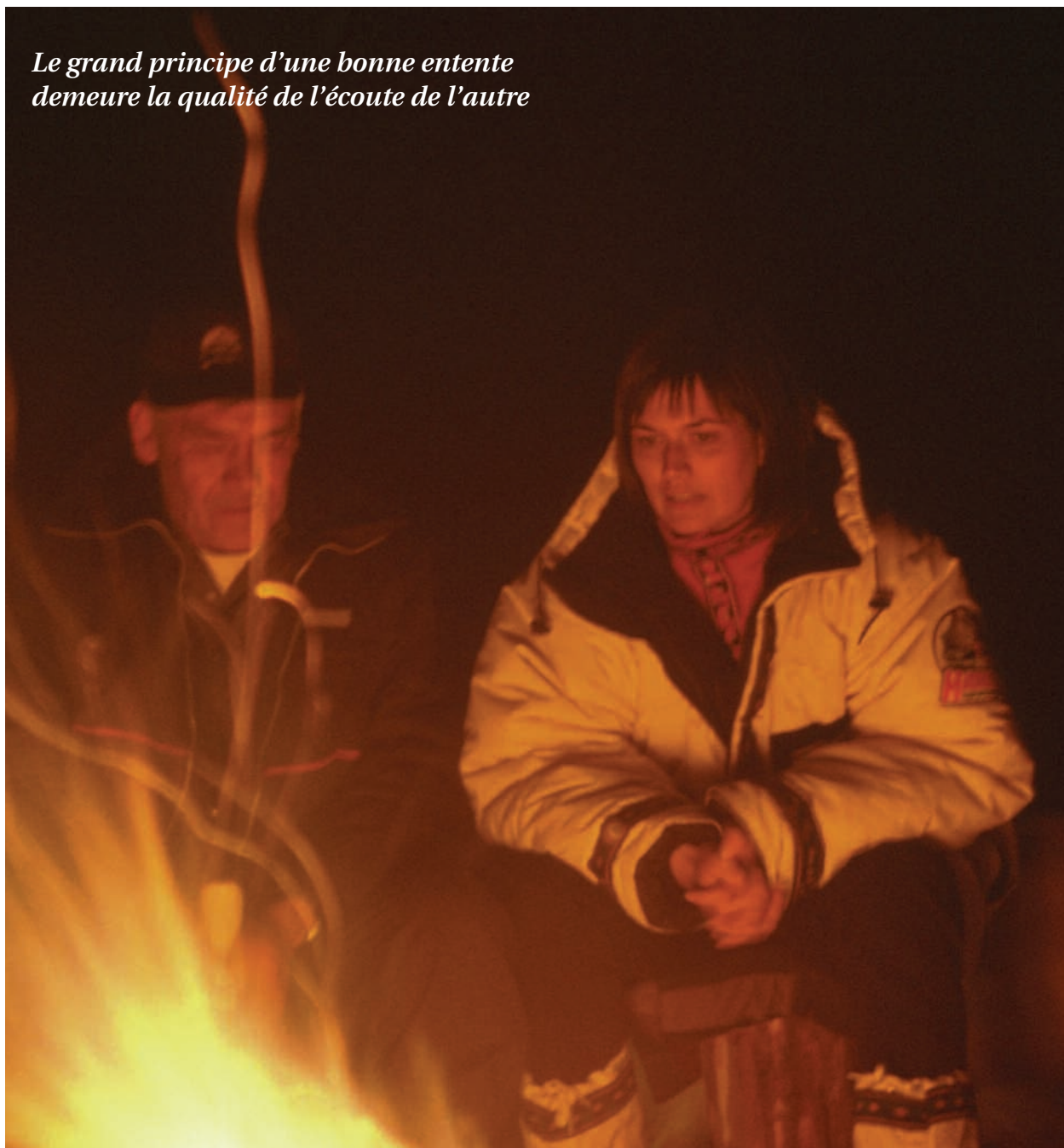


Photo : STAQ, Xavier Dachez

LA RÉALITÉ AUTOCHTONE

Les premiers peuples au Québec

Le terme de *peuples autochtones* désigne les premiers peuples présents au Canada au moment de l'arrivée des Européens au 15^e siècle, ainsi que leurs descendants. Selon la Loi constitutionnelle canadienne de 1982, ils sont répartis en trois groupes : les *Indiens* (autrement appelés *Premières Nations*), les *Inuit* et les *Métis*.

Au Québec, les Premières Nations et les Inuit comptent près de 79 000 personnes, ce qui représente 1,2 % de la population de la province.

Les Premières Nations sont au nombre de dix, regroupées en deux familles linguistiques différentes :

- Famille algonquienne : Abénakis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Innus, Malécites, Mi'kmaq et Naskapis, nations reconnues traditionnellement pour leur mode de vie nomade
- Famille iroquoienne : Wendat et Mohawks, peuples sédentaires

Les Inuit représentent, quant à eux, un groupe distinct dont la langue fait partie de la famille eskimo-aléoute.

Les Premières Nations et les Inuit sont répartis dans plusieurs régions du Québec. On retrouve les

Abénakis dans la région de Sorel, dans le Centre-du-Québec; les Algonquins sont établis dans le Témiscamingue, l'Abitibi et l'Outaouais; les Atikamekw en Haute-Mauricie; la nation crie dans la région de la Baie-James, avec une communauté dans la baie d'Hudson plus au nord; les Innus (ou Montagnais) sont concentrés sur la Côte-Nord, avec cependant une communauté au Lac Saint-Jean et une autre près de Schefferville; les Malécites sont sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à proximité de Rivière-du-Loup tandis que les Mi'kmaq sont à l'intérieur de la péninsule gaspésienne; les Naskapis sont rassemblés dans un village non loin de Schefferville; les Wendat sont en banlieue de la ville de Québec et les Mohawks dans le sud de la province, près des villes de Montréal, d'Oka et de Cornwall. Quant aux Inuit, leurs 14 municipalités sont établies dans le Nord-du-Québec, au-delà du 55^e parallèle, plus précisément le long des côtes de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava.

Sur le nombre total d'Indiens inscrits au Québec, en regard de la Loi sur les Indiens, 70 % demeurent dans une communauté par rapport à 30 % vivant hors communauté. Environ 61 % des collectivités des Premières Nations ont moins de 500 résidents et seulement 6 % en comptent plus de 2 000 (Registre des Indiens, AINC, 2001).





Photo : STAQ, Michel G. Maillard

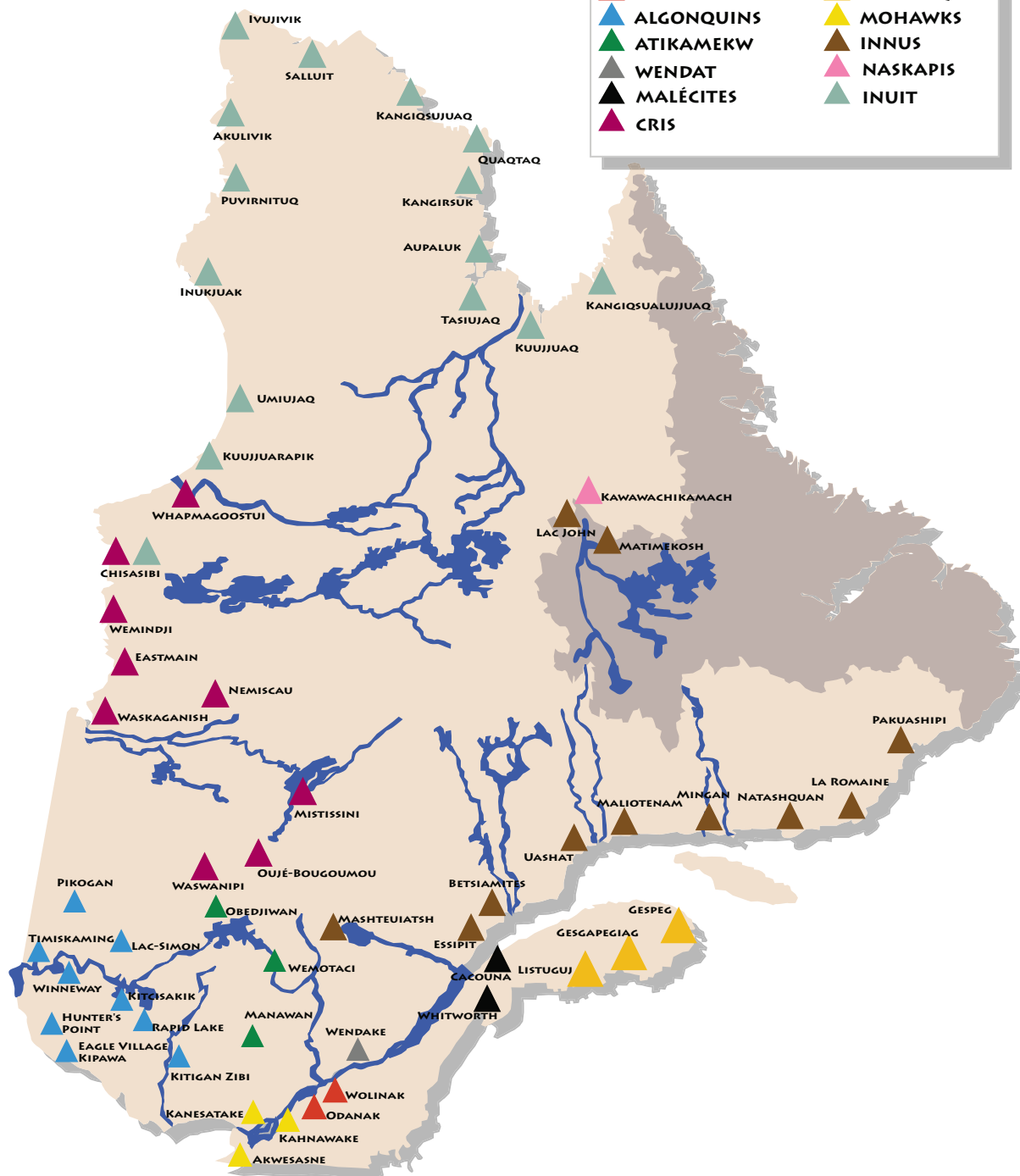
L'identité autochtone

Les Inuit ainsi que chacune des Premières Nations, voire chacune des 54 communautés qui les composent au Québec, possèdent une histoire, des coutumes, des croyances et une culture qui leur sont propres. Ces particularités se manifestent dans la langue ancestrale, le maintien des traditions, le respect de l'environnement et des valeurs culturelles. La plupart des nations ont toutefois en commun certaines valeurs comme le partage et l'hospitalité.

Les gouvernements ont exercé, au cours des siècles, de fortes pressions visant à effacer une partie de l'identité des premiers peuples, sous prétexte que la culture majoritaire des non Autochtones était mieux adaptée au fonctionnement de la société dans son ensemble. Aujourd'hui, les Premières Nations et les Inuit souhaitent une reconnaissance de leur identité, de leurs droits et de leurs valeurs. Ils ne veulent ni condescendance ni paternalisme.

CEPN - FNEC

- | | |
|--------------|------------|
| ▲ ABÉNAKIS | ▲ MI'KMAQ |
| ▲ ALGONQUINS | ▲ MOHAWKS |
| ▲ ATKAMEKW | ▲ INNUS |
| ▲ WENDAT | ▲ NASKAPIS |
| ▲ MALÉCITES | ▲ INUIT |
| ▲ CRIS | |



Braver les préjugés

« Tous les jeunes sont paresseux et égoïstes ». Qui n'a pas déjà entendu ce genre de propos? N'est-ce pas exagéré? D'où viennent ces idées? Pourquoi prononce-t-on ces paroles sachant qu'elles sont blessantes et souvent bien loin de la vérité?

Ces opinions toutes faites sont appelées « préjugés ». Le milieu, l'époque et l'éducation reçue sont souvent responsables de ces idées préconçues. Les préjugés visent généralement différentes catégories d'individus : les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les groupes ethniques et les peuples autochtones, notamment. Les préjugés sont le plus souvent négatifs et superficiels. Ils sont aussi lourds de conséquences.

Que dit-on sur les peuples autochtones?

« Les Indiens sont tous pareils »

Il n'y a rien de plus faux. Le Québec compte dix Premières Nations différentes, en plus des Inuit, qui possèdent leurs propres langues, coutumes, modes de vie et croyances. En fait, un Innu se distingue autant d'un Inuit qu'un Canadien d'un Allemand.

« Les vrais Indiens devraient tous avoir les yeux bruns et les cheveux noirs »

L'image de l'Autochtone aux yeux et aux cheveux foncés fait plutôt partie du folklore. Rappelons que les premiers peuples vivent en relation avec les autres populations depuis des siècles. Ces contacts ont amené une diversité dans les traits physiques

et il n'y a rien de surprenant à rencontrer un Autochtone aux cheveux roux ou blonds et aux yeux bleus ou verts.

« Il n'y a même plus de vrais Indiens »

Même si les premiers peuples autochtones vivent à l'ère de la modernité, ils n'en préservent pas moins leur identité, leurs pratiques culturelles, leurs valeurs et leurs croyances. En ce début du 21^e siècle, les Autochtones pratiquent encore des activités de type traditionnel comme la chasse et la pêche. Ils adhèrent aussi à des valeurs comme le respect de la nature, la spiritualité, le partage et l'entraide qui témoignent de la force du lien qui les unit à l'héritage laissé par leurs ancêtres.

« Les Autochtones sont les enfants gâtés du système »

On dit qu'ils profitent de nombreux privilèges, que tout est gratuit pour eux, qu'ils ne paient pas d'impôts et qu'ils vivent plutôt bien dans leurs communautés. C'est faux. La qualité de vie de la majorité des Autochtones est inférieure à celle de la population canadienne en général. Leur espérance de vie est plus courte, les perspectives d'emploi plus minces, les taux de suicide, d'alcoolisme, de violence et de toxicomanie plus élevés. Ceux qui habitent les réserves ne sont pas propriétaires du terrain où est construite leur maison parce que la Loi sur les Indiens ne le leur permet pas. S'ils travaillent à l'extérieur de la communauté, ils paient des impôts comme tout le monde.

(Extraits d'une publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada)

CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES ET POLITIQUES

La Loi sur les Indiens

La *Loi sur les Indiens* est une loi fédérale, promulguée à l'origine en 1876 et modifiée à plusieurs reprises. Au départ, la Loi visait à aider le gouvernement fédéral à assimiler les Premières Nations à la culture occidentale. Une nouvelle version de la Loi fut adoptée en 1951 et des amendements furent apportés en 1985 (Projet de loi C-31) pour modifier la définition du statut d'Indien et, notamment, éliminer certaines dispositions discriminatoires. Aujourd'hui, elle confère aux Indiens, individuellement, un statut particulier. Elle définit également certaines obligations du gouvernement fédéral et établit les paramètres relativement à la gestion des réserves, de l'argent des Indiens et d'autres ressources.

Ainsi, certaines clauses discriminatoires qui stipulaient qu'un Indien ne pouvait pas voter lors des élections, ni sortir de la réserve sans permission, ni boire de l'alcool ont été abrogées. De même, la clause qui prévoyait que les Indiennes et leurs enfants perdaient leur statut lorsqu'elles épousaient des hommes n'ayant pas le statut d'Indien a été modifiée.

Seuls les *Indiens inscrits* sont considérés comme Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens et bénéficient des droits et privilèges énumérés dans celle-ci. Ils doivent pour cela répondre à certains critères établis et avoir leur nom inscrit dans le Registre des Indiens, une liste officielle tenue par le ministère des Affaires indiennes et du Nord

Canada. Cependant, s'ils quittent leur réserve, les Indiens ne sont plus soumis à la juridiction de ce ministère et se retrouvent alors sous la compétence de nombres d'autres organismes fédéraux et provinciaux.

Les *Indiens non inscrits* et les *Métis* (voir Terminologie) ne sont pas régis par la Loi sur les Indiens. De même, les *Inuit* n'y sont pas soumis. En ayant fait le choix d'être rattachés essentiellement aux institutions québécoises au lieu d'être ordonnés par une loi fédérale, ceux-ci relèvent du même régime fiscal que les allochtones et, conséquemment, bénéficient des services du gouvernement du Québec, au même titre que les citoyens québécois.



Photo : STAQ



Photo : STAQ



Photo : Jean Sblu

Ci-haut : le musée Mic Mac de Gespeg
Au centre : Centre administratif de Wendake
Ci-contre : Centre d'amitié autochtone de Val d'Or

La *Loi sur les Cris et les Naskapis*, adoptée en 1984 par le parlement canadien, remplace la Loi sur les Indiens pour ces deux nations et leur confère la même particularité que les Inuit. Cette loi leur accorde une forme d'autonomie gouvernementale ainsi qu'un régime de gestion des terres, mettant en œuvre les dispositions de la CBJNQ et de la CNEQ (voir page 13).

Les droits ancestraux

Les droits ancestraux portent sur les pratiques, les traditions et les coutumes qui caractérisent la culture distinctive de chaque groupe et qui étaient exercées avant l'arrivée des Européens. Il s'agit de droits que certains groupes au Canada détiennent parce qu'ils utilisent et occupent depuis longtemps les terres de leurs ancêtres. Les droits de certains Autochtones de chasser, de piéger et de pêcher sur les territoires ancestraux en sont des exemples. Les droits ancestraux sont protégés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Ces droits englobent plus que les droits sur les terres et la préservation des modes de vie. Pour un grand nombre, le concept peut se résumer comme étant le droit à l'indépendance par l'autodétermination. Il est important de noter que ces droits sont revendiqués à la fois par les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada.

Les revendications territoriales

Le gouvernement fédéral a reconnu en 1973 deux grandes catégories de revendications : les *revendications globales* et les *revendications particulières*.

Les *revendications globales* s'appuient sur la reconnaissance et le maintien des droits de propriété ancestraux des Autochtones sur les terres et sur les ressources naturelles. Ces revendications se

fondent sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres et touchent les droits de propriété des Autochtones qui n'ont jamais fait l'objet de traités ou d'autres dispositions légales. Elles sont appelées « globales » en raison de leur vaste portée et comprennent des éléments comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage et les mesures d'indemnisation financière.

Les *revendications particulières* désignent des griefs bien précis formulés par les Premières Nations concernant l'administration des terres et des biens des communautés et sur le respect des différentes dispositions des traités, en vertu de la Loi sur les Indiens.

Les réglementations qui régissent la chasse et la pêche de subsistance, l'aménagement hydro-électrique, la présence de grandes compagnies minières, papetières et forestières ainsi que l'inondation et la destruction des territoires ancestraux ont eu des impacts sociaux, économiques et environnementaux importants sur les Autochtones, qui ont dû modifier considérablement leur mode d'utilisation du territoire et des ressources.

Au Québec, une part importante de la croissance et du développement économique s'est établie autour du secteur énergétique, en passant par l'aménagement de réservoirs, barrages et ouvrages connexes (routes et lignes de transport) sur les territoires des Premières Nations et des Inuit. C'est la raison pour laquelle les revendications territoriales prévoient qu'une partie des bénéfices tirés de ces ressources puisse retourner de façon équitable aux Autochtones, ainsi que cela s'est appliqué, au moins partiellement, aux Cris et aux Inuit suite à la signature de la CBJNQ.

La CBJNQ et la CNEQ

C'est suite au processus d'aménagements hydro-électriques par le gouvernement du Québec sur le territoire de la Baie-James que les Cris et les Inuit ont entamé des poursuites afin d'obtenir une injonction pour interrompre ces constructions. En 1975, avant que la Cour suprême n'entende l'appel, les gouvernements fédéral et québécois, le Grand Conseil des Cris du Québec et la Société des Inuit du Nord québécois ainsi que trois sociétés d'État du Québec participant au développement du territoire, à savoir la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) et Hydro-Québec (HQ), en sont arrivés à un règlement à l'amiable qui a produit la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ).

Aux termes de la CBJNQ, les Cris et les Inuit ont obtenu un certain nombre de droits et d'avantages, dont une indemnisation financière en échange de leurs droits sur certaines terres. La Convention a conduit à la mise en place de structures administratives et de programmes spéciaux pour les Cris et les Inuit, leur accordant une certaine autonomie gouvernementale.

En 1976, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ), qui accordait aux Naskapis les mêmes avantages que la CBJNQ.

Compétences des gouvernements fédéral et provincial

Les Premières Nations du Québec relèvent de la compétence fédérale. C'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques et légales, notamment les obligations découlant des

traités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations et des Inuit. L'aide fédérale aux Premières Nations touche l'enseignement, la santé, les services sociaux, le logement, les équipements communautaires, la culture, l'administration locale de la communauté et le développement économique. Les conseils de bande des Premières Nations et les autres institutions autochtones gèrent une grande partie des budgets établis pour ces programmes.

Pour sa part, le gouvernement provincial assure le bon fonctionnement de ses actions gouvernementales en milieu autochtone. Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pour mission de promouvoir l'établissement et le maintien de relations harmonieuses entre le gouvernement provincial et les Autochtones. Depuis 25 ans, il travaille avec les organismes autochtones afin de faciliter l'accès aux divers programmes gouvernementaux et, dans certains cas, d'adapter les activités gouvernementales à leurs besoins.

Depuis la signature des conventions nordiques, les Inuit et l'ensemble des Cris et des Naskapis se sont vus confirmer les mêmes droits et avantages que tous les autres citoyens du Québec. Tout en protégeant leur spécificité culturelle, le modèle de gestion des programmes et services proposé à l'intérieur de leurs communautés s'inspire du régime général en vigueur au Québec dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice et de la sécurité publique.

Représentation politique

Les Premières Nations ont mis en place des structures représentatives au niveau provincial, régional et tribal, dont les mandats portent principalement sur l'amélioration des conditions socio-économiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés.



Localement, chaque communauté élit un *Conseil de bande* composé d'un chef et de plusieurs conseillers. Le conseil de bande exerce un rôle politique et administratif. Il doit assurer les relations avec les différentes instances, de même qu'il est responsable de dispenser et de développer les programmes et services destinés à la communauté, dans les domaines des travaux publics, de la sécurité, du logement, des loisirs, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les élections ont lieu tous les deux à quatre ans selon le choix du mode d'élection, à savoir l'application des modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*, ou les coutumes de la communauté.

Les communautés autochtones du Québec se sont également dotées d'une entité représentative au plan provincial et national : l'*Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador* (APNQL). Le mandat de l'APNQL est de défendre et promouvoir les droits des Premières Nations auprès des instances gouvernementales, paragouvernementales et autres institutions. Cette assemblée des Chefs permet de discuter des enjeux économiques, politiques, sociaux et éducatifs de l'ensemble des Premières Nations du Québec. Les Chefs de chacune des 43 communautés élisent un Chef régional dont le mandat s'étale sur une période de trois ans. Il est le porte-parole officiel de l'ensemble des Premières Nations face aux gouvernements et à la population non autochtone et cumule les responsabilités inhérentes aux dossiers des affaires internationales et de la santé. Il fait également partie du comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) au niveau national.

L'APNQL chapeaute des organismes créés pour l'avancement et le développement des Premières Nations, dans le but de se doter d'une force commune. Parmi eux se trouvent la *Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador* (CSSSPNQL), le *Conseil*

des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador (CJPNQL), l'*Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador* (IDDPNQL), la *Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador* (CDEPNQL), la *Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec* (CDRHPNQ) et le *Conseil en éducation des Premières Nations* (CEPN).



Commission de la santé
et des services sociaux
des Premières Nations
du Québec et du Labrador



Conseil des
jeunes des
Premières
Nations du
Québec et
du Labrador



Institut de développement
durable des Premières Nations
du Québec et du Labrador
First Nations of Quebec
and Labrador Sustainable
Development Institute



CDEPNQL



Commission de
développement
des ressources
humaines des
Premières Nations
du Québec



Conseil en
Éducation
des Premières
Nations



Assemblée des
Premières Nations



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Chez les Cris et les Naskapis, la composition et les pouvoirs des Conseils de bande sont définis dans la *Loi sur les Cris et les Naskapis*. Du côté des Inuit, l'élection, tous les deux ans, des représentants du conseil municipal de chacune des municipalités inuites est assujettie à la *Loi sur les villages nordiques* et l'*Administration régionale Kativik*.

LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La famille

Il existe chez les peuples autochtones des spécificités au niveau historique, social, économique et culturel. La notion de famille y est différente. Autrefois, les familles nucléaires (incluant le père, la mère et leurs enfants) et les familles intergénérationnelles (plusieurs générations sous un même toit) constituaient la cellule de l'organisation familiale élargie. Les membres de la communauté se prêtaient assistance, se protégeaient et se soutenaient mutuellement. Le partage était une caractéristique naturelle de leur mode de vie. Chaque membre se savait responsable de contribuer au bien-être de la communauté lorsque cela était nécessaire, et la notion de profit individuel était inconnue. Les droits et les avantages de chacun étaient égaux.

Tant à l'intérieur de ces familles que dans les communautés, le rôle de la femme était tout à fait central (culture matriarcale). Elle occupait un rôle important et son rapport avec l'homme était établi sur une base

égalitaire. En plus de donner la vie, son rôle consistait à éduquer, planifier, gérer et organiser l'environnement familial et communautaire. Bien souvent, les décisions à prendre pour le mieux-être de la famille étaient prises par les femmes. On reconnaissait aux grands-mères le mérite d'être les seules à avoir parcouru un cercle de vie presque complet.

Quant aux Aînés, leur rôle était primordial. Ils étaient les gardiens du savoir et des connaissances transmis oralement. Ils étaient consultés pour leur sagesse et leur expérience. Les jeunes apprenaient des Aînés et la famille était le milieu naturel de l'éducation.

Depuis la colonisation, beaucoup de changements se sont produits. La culture matriarcale a été influencée et remplacée par la culture patriarcale des colonisateurs. Les conséquences des tentatives d'assimilation, telles que le phénomène des réserves ou celui des pensionnats, le changement de religion ou la modification des habitudes quotidiennes, ont amené



Photo : STAQ, Michel G. Maillard



Photo : STAQ

des bouleversements profonds dans l'organisation sociale des nations. Les unions maritales avec des allochtones ont également eu des impacts importants.

De nos jours, la dynamique familiale reste très importante et actuelle dans les communautés. La notion de

famille élargie, bienveillante, efficace et reliée à la communauté est un idéal profondément ancré au sein des Premières Nations, chez qui on observe un taux d'accroissement naturel assez élevé (14,1 % en moyenne).

Taux de natalité

Les Autochtones ont un taux de natalité environ 1,5 fois supérieure au taux de natalité de la population non autochtone (Statistique Canada, 2001). 59,2 % des ménages des Premières Nations comptent au moins un enfant âgé de 0 à 18 ans (Résultats préliminaires ERLSPN 2002-2003).

Maternité

Plus de la moitié (58 %) des femmes autochtones qui ont donné naissance en 1999 avaient moins de 25 ans (Santé Canada, 2001).

Mères célibataires

Environ 28 % des familles autochtones ayant de jeunes enfants avaient à leur tête une mère célibataire, comparativement à 16 % des familles non autochtones (Hull, 2001). En outre, les femmes autochtones de 15 à 24 ans étaient 3 fois plus susceptibles d'être des mères célibataires que les femmes canadiennes du même âge (Statistique Canada, 2001).



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

La culture

Au fil des siècles, le mode de vie des Premières Nations et des Inuit est demeuré intimement lié à leur environnement. Ils entretiennent une relation spirituelle avec les éléments vitaux que sont la terre, l'eau, l'air et le feu, faisant un lien avec les étapes de la vie : nouveau-né, adolescent, adulte et aîné, de même qu'avec le cycle des saisons : printemps, été, automne et hiver. Ces éléments font partie de leur univers social et spirituel qui comprend quatre dimensions : humaine, animale, végétale et minérale.

Cette chaîne de relations s'exprime dans le grand cercle sacré de la vie. Pour maintenir le cercle, l'équilibre doit être assuré entre les différentes dimensions. Toute intervention sur l'une d'entre elles doit tenir compte des impacts engendrés sur les autres afin d'éviter un déséquilibre et la dissolution du cercle. Traditionnellement, pour les Autochtones, les individus appartiennent au territoire et coexistent en toute égalité avec ses composantes.

Cette vision holistique vis-à-vis de la nature se traduit aujourd'hui par la conviction que la Terre est notre mère à tous, car elle nourrit tous les peuples qui l'habitent. Face à cette mère nourricière, il devient primordial que tous fassent preuve de responsabilité et de discernement dans l'utilisation des ressources qui leur sont prêtées. Dans le concept du cercle de la vie, les Autochtones s'attribuent le même niveau d'importance environnementale que l'animal et l'arbre qui les entourent. Tous les éléments de la création possèdent une âme et font partie de cette grande chaîne de relations qui assure la communication entre tous. L'existence et la survie de chaque élément est une priorité, puisqu'il fait partie d'un tout équilibré.



Photos : STAQ, Michel G. Mallard



Bien sûr, depuis la colonisation, un grand nombre de transformations culturelles se sont opérées au sein des communautés au Québec. L'acculturation et l'assimilation ont affecté à divers degrés le mode de vie des Autochtones. Mais on assiste présentement à un renouveau qui vise à renouer avec les cultures traditionnelles, à préserver les langues et à incorporer les valeurs traditionnelles dans les institutions politiques et sociales de la communauté.

Il ressort que les croyances et les valeurs ancestrales ont tendance à être plus profondément ancrées chez ceux qui parlent régulièrement leur

langue. Plus de 50 % des parents accordent une grande importance aux événements culturels traditionnels dans la vie de leurs enfants (résultats préliminaires, Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et des Inuits (ERS), 2002-2003).

La revitalisation et la sauvegarde de la langue font partie des préoccupations de toutes les nations. On compte actuellement six nations dont la majorité des gens parlent encore la langue ancestrale : les Algonquins (l'algonquin), les Atikamekw (l'atikamekw), les Cris (le cri), les Inuit (l'inuktitut), les Innus (l'innu-Aimun) et les Naskapis (le naskapi). Certaines communautés, dont Kahnawake et Kanisatake, font d'importants efforts pour réapprendre leur langue d'origine.

Concrètement, les Premières Nations utilisent différents moyens afin de promouvoir et de perpétuer l'essence même de leur identité. Plusieurs musées ainsi que des centres d'interprétation permettent de relater la vie traditionnelle et de transmettre l'Histoire. La rédaction de dictionnaires linguistiques propres à la langue, le développement d'organismes culturels et éducatifs voués à la diffusion et à la préservation des traditions et l'implication des écoles inculquant aux jeunes les rudiments de la langue et les connaissances traditionnelles contribuent au maintien de la culture.

Langue autochtone

50,6 % des jeunes autochtones parlent une ou plusieurs langues des Premières Nations et 58,4 % des enfants les comprennent (ERLSPN 2002-2003).

Le système éducatif

Pendant un siècle, le gouvernement fédéral a été responsable de l'éducation des Autochtones, ce qui consistait, pour l'essentiel, à tenter de les assimiler plus ou moins vite à la société environnante en faisant disparaître, par le biais de l'école, les cultures et les langues autochtones. Avec la période des externats et surtout des pensionnats, s'est amorcée pour les Autochtones une importante tentative d'assimilation. Cette situation devait cependant changer suite à la publication, en 1972, par la Fraternité des Indiens du Canada, d'une déclaration de principes intitulée « La maîtrise indienne de l'éducation indienne », en vive réplique au *Livre blanc* du gouvernement fédéral sur la politique indienne. Cette déclaration, portant sur les besoins éducatifs des Premières Nations, revendiquait et proposait des mesures concrètes pour la survie de la culture, de l'histoire et des langues autochtones.

C'est ainsi qu'à partir de 1973, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, adoptant les objectifs de cette déclaration, a commencé progressivement à confier l'administration des programmes d'enseignement des écoles primaires



Photo : Martine Drolet



Photo : CSSSPNQL

et secondaires aux communautés. Parallèlement, il a appuyé financièrement au Québec un projet d'*amérindianisation* des programmes d'éducation réservés aux Autochtones, visant à former des enseignants autochtones pouvant enseigner dans leur langue maternelle et à élaborer des outils pédagogiques mieux adaptés aux besoins culturels des Autochtones.

Le gouvernement du Québec, quant à lui, n'a pris part que tardivement au processus d'éducation des Premières Nations, cette question ne relevant initialement pas de sa compétence. C'est principalement à partir de la signature des conventions nordiques (CBJNQ et CNEQ) en 1975 et 1976 que la province de Québec a commencé à prendre certaines dispositions novatrices par rapport aux Cris, aux Naskapis et aux Inuit, comme la création de commissions scolaires autochtones, l'implantation de l'usage et de l'enseignement des langues autochtones à certaines classes du primaire ou l'officialisation, en tant que langue d'enseignement, des langues crie, inuite et naskapie.

Il n'existe aucun établissement postsecondaire autochtone au Québec : les étudiants concernés doivent s'inscrire dans des établissements provinciaux hors communauté. En se déplaçant en milieu urbain afin de poursuivre leurs études, ils expérimentent un déracinement tant individuel que socio-économique et familial qui les amène bien souvent à abandonner leurs études.

Selon les résultats préliminaires de l'ERLSPN de 2002-2003, le rendement scolaire moyen est inférieur chez les Premières Nations (49 % ne complètent pas leur secondaire) ; moins de personnes aptes à travailler ont un emploi (51 % étaient sans emploi au moment de l'enquête) et le revenu moyen est plus bas qu'ailleurs (estimation moyenne à 19 263 \$).

La population autochtone a la caractéristique d'être particulièrement jeune et en pleine croissance (61,10 % de moins de 30 ans en 2001, comparativement à 38,8 % pour le reste de la population canadienne). Elle est également très dispersée sur le plan géographique et linguistique. Pour beaucoup de jeunes, l'école représente un mode de pensée imposé de l'extérieur. Leur dilemme est donc de choisir entre un mode de vie traditionnel transmis par leurs parents ou grands-parents et un mode de vie contemporain qui, à maints égards, est bien différent de ce qu'ils ont toujours vécu.

Scolarité

49 % des membres des Premières Nations n'ont pas fait leurs études secondaires. 29,9 % obtiennent un diplôme d'études professionnelles ou collégiales et seulement 6,1 % obtiennent un diplôme universitaire (résultats préliminaires, ERLSPN, 2002-2003).

La santé et les services sociaux

Les transformations structurelles vécues parmi les populations autochtones ont une incidence directe sur la santé des populations et la situation sociale globale. Jusqu'aux années 1960, les problèmes de santé les plus courants étaient causés par des maladies de type infectieux : maladies de l'appareil respiratoire ou de l'appareil digestif. Les années 1980 ont marqué un tournant épidémiologique. Depuis, les maladies infectieuses demeurent stables, tandis que les nouveaux fléaux de la société moderne ont tendance à augmenter : toxicomanie, diabète, accidents cardiovasculaires, obésité et suicide.

Si l'on regarde les indicateurs statistiques concernant les groupes autochtones, il apparaît que leur bilan de santé est bien inférieur à celui de l'ensemble de la population québécoise. Cependant, le



Photo : Pierre Dunnigan



Photo : STRAQ, Michel G. Mallard

constat n'est pas le même partout. Certaines communautés ont un bilan qui va en s'améliorant, pendant que pour d'autres, malheureusement, il se détériore continuellement. Certaines communautés essaient de se prendre en main tandis que d'autres connaissent des problèmes sociaux de plus en plus graves pour lesquels elles ne disposent pas de ressources appropriées.

En fait, les conditions de vie des Premières Nations et des Inuit varient considérablement selon le lieu géographique, le niveau de revenus et les différents facteurs d'ordre culturel. Ainsi, l'amélioration de l'espérance de vie est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation

des revenus, l'amélioration du logement et de la santé, l'accès aux services médicaux et la promotion de la santé au niveau local.

Les services de santé offerts aux Premières Nations et aux Inuit incombent à la fois aux gouvernements provincial, territorial et fédéral. C'est à la province de Québec que revient la responsabilité d'assumer les services médicaux et les services hospitaliers assurés. Pour sa part, le gouvernement fédéral par l'entremise de la *Direction générale de la santé des Premières Nations et Inuit* de Santé Canada (DGSPNI) offre des services de santé publique et de traitements aux Premières Nations.

La *Commission de santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador* (CSSSPNQL) a pour rôle d'assister les communautés et les organismes des Premières Nations dans la défense, le maintien et l'exercice des droits inhérents en matière de santé et de services sociaux, ainsi que de les aider dans la réalisation et le développement de ces programmes.

Dans les collectivités cries, inuites et naskapis, les soins médicaux relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Chez les Cris et les Inuit, ces services sont gérés et offerts par des organismes dispensés par la CBJNQ : le *Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James* et la *Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik*. Chez les Naskapis, les soins sont assurés par les établissements de santé relevant de la *Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord* (RRSSSCN).

Espérance de vie

Au Canada en 2001, l'écart comparé entre l'espérance de vie d'un membre des Premières Nations et celle d'un autochtone était de 6,4 ans en faveur de l'autochtone (résultats préliminaires, ERLSPN, 2002-2003).

Obésité et embonpoint

Quelque 52 % des enfants, 42 % des adolescents, 67 % des adultes et 81 % des aînés des Premières Nations au Québec souffrent d'obésité ou d'embonpoint (résultats préliminaires, ERLSPN, 2002-2003).

Diabète

Plus de 14 % des adultes des Premières Nations du Québec sont atteints de diabète, soit le double de la population générale québécoise (résultats préliminaires, ERLSPN, 2002-2003).

Le développement économique

La situation socio-économique des communautés comporte des différences importantes et peut varier beaucoup à l'intérieur d'une même nation. En matière de développement économique, les niveaux varient selon trois facteurs principaux : la proximité des marchés, le lien avec le réseau routier et le niveau de scolarisation. Les différences entre communautés s'expriment aussi dans l'accès aux ressources humaines et financières, l'absence de tradition d'épargne et de crédit, la diversité de type d'emploi, l'éloignement et la dispersion géographique, l'absence de modèles, le manque de formation, la dépendance aux allocations sociales et enfin la mixité de l'économie dans laquelle les activités salariées s'imbriquent aux activités de chasse et de pêche.

Des communautés entières, composées dans le passé de pêcheurs et de chasseurs, doivent maintenant participer à la création d'emplois, qui n'ont pas de signification pour elles et qui ne mènent pas à une économie susceptible de subvenir à leurs besoins. Bien souvent, de tels projets ne sont pas productifs ou ne suffisent pas à procurer du travail pour tous.



Photos : STAQ, Alain Dumas

Comme le taux d'emploi est moins élevé chez les Premières Nations, le revenu moyen est également inférieur à celui de l'ensemble de la population non autochtone, quel que soit l'âge ou le niveau de scolarité. Selon les données préliminaires de l'ERLSPN de 2002-2003, le taux des prestataires d'assurance-emploi ou de sécurité du revenu atteint 43,9 % dans certaines communautés. Les revenus d'emplois représentent 77 % du revenu des ménages québécois, alors que cette proportion n'est que de 42 % chez les Autochtones.

Ces faits démontrent clairement que la qualité de vie des Premières Nations et des Inuit au Québec est

inférieure à celle des Québécois. Quelques facteurs significatifs permettent d'expliquer ces situations : les Autochtones ont un niveau de scolarisation inférieur; les possibilités d'emploi dans les communautés sont limitées; le niveau de développement de l'entreprise privée et du secteur commercial est faible; la concentration des emplois se retrouve dans le secteur des services publics (administration, enseignement, santé et services sociaux). Selon les données du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA, 1998), le secteur des services publics représente 32 % de l'emploi dans les communautés autochtones, alors que ce type d'activité ne compte que pour 7 % des emplois au Québec.



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Dans le but d'améliorer leur situation économique, plusieurs communautés au Québec ont mis sur pied des organismes de développement économique des collectivités (ODEC), prenant ainsi en charge les activités de ce secteur fondamental. Certaines communautés, n'ayant pas de financement adéquat, ont dû donner le mandat à des conseillers politiques afin d'assurer le suivi des dossiers. Les activités économiques des entreprises autochtones se situent principalement au niveau de la pêche, du piégeage, de l'agriculture, du tourisme, du commerce, des arts et de l'artisanat, de la foresterie, des scieries, de la construction, des services consultatifs de gestion, des services de transport aérien/terrestre et des pourvoiries.

Il faut noter que la situation économique des nations signataires des conventions nordiques, soit les Cris, les Inuit et les Naskapis, est en général meilleure que celle des autres nations.

Aujourd'hui, les Autochtones dans leur ensemble cherchent à établir un nouvel équilibre entre leur passé et leur avenir. Ils sont bien souvent déchirés

entre le désir de préserver leurs valeurs traditionnelles et la réalité du monde moderne. Plusieurs jeunes Autochtones se demandent en effet s'ils devraient suivre les traces de leurs ancêtres nomades ou se trouver un emploi stable. Ce dilemme est à la source du problème identitaire qu'éprouvent ces jeunes aujourd'hui.

Logement

Le surpeuplement demeure un problème, puisque 19 % des logements dans les communautés comptent plus d'une personne par pièce, comparativement à 2 % des logements dans l'ensemble du Canada. Dans les collectivités des Premières Nations, seulement 56,9 % des maisons étaient considérées comme adéquates en 1999-2000. Cette situation a des répercussions sur l'état de santé, les tensions familiales et la violence. Concernant l'état des logements, 35,8 % des gens interrogés ont indiqué avoir remarqué la présence de moisissures dans leur domicile (AINC, 2000-2002).

Développement de l'emploi

Le taux d'emploi le plus élevé chez les Premières Nations en 1996 a été enregistré dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans avec 43 %, tandis que celui des Canadiens du même groupe d'âge s'élevait à 62 %. (AINC, 2002).

Revenu moyen

Le revenu annuel moyen des membres des Premières Nations au moment de l'ERLSPN de 2002-2003 s'estimait à 19 263 \$. Seulement 16,8 % auraient un revenu annuel supérieur à 30 000 \$.

La sécurité publique

Dans la presque totalité des collectivités autochtones au Québec, les services policiers se sont vus reconnaître, par une entente tripartite, leur pleine autonomie et le statut de corps de police autochtone. Ces corps policiers sont gérés par le conseil de bande et ont pour mandat d'appliquer les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la communauté.

Des statistiques officielles sur la criminalité font ressortir que la criminalité contre les biens est traditionnellement très basse en milieu autochtone, mais que l'incidence des voies de fait y est très élevée. Le taux de criminalité dans les réserves était en 2004 environ le triple du taux pour le reste du Canada (Statistique Canada, 2006). On y note aussi des taux deux fois plus élevés que la moyenne québécoise en ce qui a trait au vandalisme (principalement l'œuvre de jeunes sans encadrement) et aux désordres sociaux correspondant à une sous-catégorie très large appelée « autres crimes » qui recense plus de 200 types de délits mineurs (Sécurité publique, 1991).

Il importe cependant de mettre en évidence que ces taux de criminalité n'influent pas de façon égale sur toutes les communautés. Par exemple, dans une analyse produite pour le compte du Solliciteur général du Canada en 1987, Hyde et Laprairie ont démontré que les taux de criminalité varient selon la perte plus ou moins importante des valeurs culturelles traditionnelles, le niveau de désorganisation sociale et la proximité relative des communautés par rapport aux grands centres urbains.

Au Québec, quelques juges appelés à siéger dans les communautés, tentent aujourd'hui de développer des initiatives qui permettent aux communautés de s'impliquer dans l'administration de la justice. Parmi ces initiatives, mentionnons celles qui privilégient la participation de la communauté dans la détermination de la peine à imposer à un contrevenant qui est membre de la communauté. Cette approche trouve des échos dans l'expérience tentée par le juge Jean-Luc Dutil, avec les Comités de justice.

En ce qui concerne la réhabilitation des contrevenants autochtones, certaines communautés optent pour une alternative appliquant des méthodes de guérison traditionnelle plutôt que la peine d'emprisonnement, cherchant ainsi à aider aussi bien la victime que le contrevenant.

Victimisation

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les Autochtones étaient trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les non Autochtones.



*Les souvenirs de mon peuple
plongent jusqu'au commencement de toutes choses.
Les jeunes lancent les mœurs nouvelles.
Face aux trop nombreuses tentations,
il ne leur sera pas facile de choisir le meilleur.
On nous dit que nous masquons nos sentiments.
Ce n'est pas vrai.
Notre coeur, au dedans, bat de toute la richesse de nos émotions.
Notre visage ne parle que des années qui passent.*

*Ce qui peut être un problème
dans une relation avec les gens des Premières Nations,
c'est de ne pas savoir qui ils sont.*

Chef Dan George



LES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Les Abénakis

Leur nom est dérivé des termes *wabun* (l'aube) et *aKi* (la terre) et signifie « peuple du soleil levant » ou « peuple de l'Est ». Les Anciens racontent qu'au début, alors qu'il n'y avait que des plantes et des animaux sur la terre, le Grand Esprit aurait sculpté l'Abénaki et sa compagne dans un grand frêne droit. Ainsi serait né le peuple de l'Est.

Au Québec, la nation abénakise compte deux communautés, **Odanak** et **Wôlinak**, dont les superficies combinées ne dépassent pas les sept kilomètres carrés. Elles sont situées dans la région Centre-du-Québec, sur les rives de la rivière Bécancour et de la rivière Saint-François, non loin

de Trois-Rivières et de Sorel. Ces deux rivières font partie des terres ancestrales abénakises qui s'étendaient du Nord-Est des États-Unis (incluant les régions des Bois Francs et de l'Estrie) jusqu'en Mauricie. Compte tenu de leur emplacement géographique actuel, l'agriculture a supplanté la chasse, la pêche et la trappe en tant qu'activité traditionnelle des Abénakis.

La population abénakise est composée au Québec de 2 072 membres, dont la grande majorité demeure hors communauté. Ayant pratiquement perdu l'usage de leur langue d'origine, ils parlent le français et l'anglais. Ils entretiennent de bonnes



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

relations avec les Abénakis aux États-Unis, avec qui ils travaillent à la revitalisation de la culture et de la langue commune.

Le Musée des Abénakis d'Odanak, situé dans un parc sur les bords de la rivière Saint-François, contient de nombreuses œuvres d'artistes amérindiens, notamment des sculptures. Témoin vivant de la culture abénakise, il accueille au-delà de 15 000 visiteurs par an, contribuant fortement à l'essor économique de la communauté. La foresterie et l'émondage, la fabrication de fibre de verre, la construction, l'industrie alimentaire, la confection de vêtements et le transport génèrent également des emplois et des retombées économiques intéressantes. Parmi les activités traditionnelles, l'exploitation de la pourvoirie Waban-Aki en Haute-Mauricie et la vannerie sont celles qui permettent le mieux à la nation de développer des projets à vocation touristique.



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

*Le châle est très important
pour les femmes autochtones*

*Vous pouvez porter un petit dans un châle
ou en faire un hamac pour bébé*

*Vous pouvez aussi transporter
des légumes
des herbes médicinales
du bois
des fleurs
ou de la terre*

*Vous pouvez vous draper dans un châle
Il protège votre tête
Réchauffe vos épaules
Et décore vos hanches
Vous pouvez dormir sur ou
dessous un châle*

*Vous pouvez danser avec un châle
Essuyer vos larmes
Cacher un sourire*

*Vous pouvez
le tisser
le tricoter
le coudre
le couvrir de maintes couleurs ou
le confectionner d'une seule teinte*

*Et si vous courez assez vite dans le vent
il peut devenir des ailes*

Christine Sioui Wawanoloath

Odanak

Chez nous

La communauté est située en bordure de la rivière Saint-François, à 32 km à l'est de Sorel.

299 résidents / 1 550 non-résidents

Superficie

561 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Français et anglais

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'entente avec Santé Canada



Wôlinak

La baie

La communauté est située en bordure de la rivière Bécancour, à 20 km au sud-est de Trois-Rivières.

71 résidents / 152 non-résidents

Superficie

80,4 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'entente avec Santé Canada





Photo : SOCAM

Les Algonquins

Le mot *Anishnabe* (*Anishinabeg*), par lequel les Algonquins se désignent, signifie « être humain issu de cette terre ». Au Québec, les Algonquins sont au nombre de 9 278 et 57 % résident dans leurs communautés.

Leur territoire ancestral, qui s'étendait du lac des Deux Montagnes jusqu'en Abitibi-Témiscamingue et en Ontario, se limite aujourd'hui à neuf communautés, ainsi qu'à des territoires de quelques hectares, eux-mêmes partiellement occupés par les compagnies forestières et minières et par les trappeurs non autochtones. Jusqu'au 19^e siècle et même, dans certains cas, jusqu'au 20^e siècle, les Algonquins ont pu conserver leur mode de vie nomade et leurs pratiques spirituelles ancestrales. Cependant, leur sédentarisation s'est accélérée au début du 20^e siècle, avec l'ouverture de l'Abitibi à la colonisation et l'arrivée massive de prospecteurs et de bûcherons. Les pensionnats ont également perturbé le mode de vie ancestral et familial des Algonquins qui en conservent encore aujourd'hui un souvenir douloureux. Malgré cela, les Algonquins, qui restent avant tout des chasseurs et des pêcheurs, n'ont cessé d'honorer leur lien avec la nature et certaines familles passent encore tout l'hiver dans leur territoire de chasse, à la façon de leurs ancêtres.

Les deux plus grandes communautés sont également les plus anciennes : **Kitigan Zibi** (Maniwaki) en Outaouais et **Timiskaming** en Abitibi-Témiscamingue. Entre celles-ci se trouvent les territoires traditionnels des autres communautés : **Hunter's Point** (Wolf Lake), **Winneway** (Long Point), **Eagle Village** (Kipawa), **Pikogan** (Abitibiwinni), **Lac Simon**, **Kitcisakik** (Grand Lac Victoria) et **Rapid Lake** (Barrier Lake). La majorité de ces communautés est accessible par le réseau routier, bien que certaines soient toujours isolées.

Partout, le partage entre les générations, jeunes et aînés, est encouragé et respecté. La langue algonquine, très semblable à l'Ojibwé, est parlée par 60 % des Algonquins. Leur langue seconde est l'anglais ou le français, dépendamment des communautés. Certains aînés ne parlent toutefois que la langue ancestrale. Afin de conserver la culture bien vivante, certaines communautés enseignent la pratique d'activités ancestrales, telles que l'artisanat, la chasse, la trappe et la médecine traditionnelle aux élèves de niveaux primaire et secondaire.

Outre les services sociaux, éducatifs et de santé qui y sont offerts, on retrouve également dans les communautés algonquines plusieurs petites entreprises, oeuvrant entre autres dans les domaines de la construction, de la foresterie et du transport, du piégeage, de l'art et de l'artisanat, du tourisme et de l'agriculture.

*Contre le vent je marche
Contre le vent je bois
Contre le vent je ris
Contre le vent je cours
Je refuse d'être comme tout le monde*

Alice Jérôme



Eagle Village (Kipawa)

La communauté est située à 10 km à l'ouest de Témiscaming, en bordure du lac Kipawa.
263 résidents / 434 non-résidents

Superficie

20,9 ha

Conseil de bande

1 chef + 2 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par Santé Canada



Hunter's Point (Wolf Lake)

La communauté est située à 37 km au nord-est de la ville de Témiscaming, au lac Hunter's Point.
13 résidents / 261 non-résidents

Superficie

4 ha

Conseil de bande

1 chef + 2 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Aucun

Services de santé

Aucun



*Si nos mains sont gercées,
c'est que le froid les a gelées.*

*Si nos visages sont ridés,
c'est que le vent les a fouettés.*

*Si nos yeux sont cernés,
c'est qu'ils ont trop pleuré.*

*Si nos mocassins sont usés,
c'est qu'ils ont trop marché.*

*Si oiseaux et orignaux
ont été sacrifiés,
c'est pour nous habiller.*

*Si tu doutes de cette vérité
de nos mocassins,
il faut vite te chausser...*

Dorothée Banville-Cormier



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Kitcisakik (Grand Lac Victoria)

Grande embouchure

La communauté est située à l'embouchure de la rivière des Outaouais et du Grand Lac Victoria, à 66 km au sud de Val-d'Or.

339 résidents / 58 non-résidents

Superficie

12,14 ha

Conseil de bande

1 chef + 3 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et français

Service de police

Un service de police assuré par la Sûreté du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue



Kitigan Zibi (Maniwaki)

La rivière où l'on cultive

La communauté est située à 130 km au nord de Hull. Elle est délimitée au nord par la rivière de l'Aigle et par la rivière Désert.

1 496 résidents / 1 142 non résidents

Superficie

18 437 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada



Lac-Simon

De sympathiques amis

La communauté est située sur la rive ouest du lac Simon, à 32 km au sud-est de Val-d'Or.

1 239 résidents / 293 non-résidents

Superficie

326 ha

Conseil de bande

1 chef + 1 vice-chef + 3 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et français

Service de police

Un service de police assuré par la Sûreté du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada



Pikogan (Abitibiwinni)

Tente indienne

La communauté est située à 3 km d'Amos, sur la rive ouest de la rivière Harricana.

554 résidents / 282 non-résidents

Superficie

88,6 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada



Rapid Lake (Barrier Lake)

La terre où l'on cultive

La communauté est située à 134 km au nord de Maniwaki, sur la rive du réservoir Cabonga.

510 résidents / 119 non-résidents

Superficie

29,7 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Un service de police assuré par la Sûreté du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par Santé Canada



Timiskaming

Eaux profondes

La communauté est adjacente à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

584 résidents / 1 000 non-résidents

Superficie

1 851 ha

Conseil de bande

1 chef + 5 conseillers élus selon la tradition

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par Santé Canada



Winneway (Long Point)

Eaux vives

La communauté est située à 100 km à l'est de Ville-Marie, sur la rive sud de la rivière Winneway, à proximité du lac Simard.

352 résidents / 339 non-résidents

Superficie

36,8 ha

Conseil de bande

1 chef + 5 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Algonquin et anglais

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de la Première nation en vertu d'une entente avec Santé Canada



Les Atikamekw

Uniquement présents au Québec, les Atikamekw, dont le nom signifie « corégone », sont au nombre de 6 042 et vivent en grande majorité dans leurs communautés. Leur vaste territoire, ou *Nitaskinan*, situé dans la région de la rivière Saint-Maurice, s'étend de la rivière Gatineau jusqu'au lac Saint-Jean d'un côté et jusqu'au nord du réservoir Gouin de l'autre, soit dans les régions de Lanaudière et de la Mauricie. Les Atikamekw vivent en plein cœur de la forêt boréale, entre les territoires des Montagnais, des Algonquins et des Cris, dans une région parsemée de nombreux cours d'eau.

L'arrivée des étrangers dans leur territoire, au milieu du 19^e siècle, n'a pas eu d'impact immédiat sur leur mode de vie. Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que les effets se sont fait sentir avec la construction du chemin de fer, la mise en chantier des barrages sur les bassins de la rivière Saint-Maurice, l'afflux de main-d'œuvre non autochtone et le refoulement des Atikamekw dans les réserves.

Les Atikamekw sont répartis en trois communautés : **Obedjiwan** (Opitciwan) et **Wemotaci** en Mauricie et **Manawan** dans Lanaudière. Ils possèdent également un autre lieu de campement ancestral, la communauté inhabitée de Coocoocache (qui veut dire « hibou »). La réfection des routes forestières, donnant du même coup accès aux communautés, a contribué au développement économique de la nation atikamekw. L'exploitation forestière qui s'en suit, bien qu'elle constitua un certain levier économique au sein des communautés, a eu des conséquences négatives sur la pratique des activités traditionnelles des Atikamekw. D'autres types d'entreprises sont maintenant en émergence dans les secteurs de l'écotourisme, de la motoneige, des commerces et services, des pourvoiries, de l'hébergement, du piégeage et de l'artisanat.

Loin des centres urbains, les Atikamekw ont pu conserver leurs coutumes et leur langue, qui est enseignée dans les écoles primaires. Le français est la langue seconde et certains aînés ne parlent que l'atikamekw. Parmi toutes les autres collectivités autochtones au Canada, seuls les Inuit atteignent un taux de conservation de la langue maternelle comparable à celui des Atikamekw.

La nation atikamekw, dont 60 % de la population a moins de 24 ans, reste très attachée à ses valeurs et à ses racines profondément reliées à la forêt et à toute la vie qui l'entoure. Chez les Atikamekw, il y a six saisons avec des activités particulières qui se rapportant à chacune d'entre elles. Ils sont les grands artisans de l'écorce de bouleau et connaissent aussi très bien l'art de la fabrication du sirop d'érable.



Photo : STAQ, Michel G. Maillard



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Manawan

Là où on trouve des oeufs

La communauté est située à 120 km au nord de Saint-Michel-des-Saints, sur la rive sud du lac Metabeskeka.

1 973 résidents / 241 non-résidents

Superficie

773 ha

Conseil de bande

1 chef + 12 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Atikamek et français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Photo : STAO, Michel G. Mailard

Obedjiwan (Opitciwan)

Le courant du détroit

La communauté est située sur la rive nord du réservoir Gouin, à 143 km au sud de Chibougamau.

1 969 résidents / 379 non-résidents

Superficie

935 ha

Conseil de bande

1 chef + 10 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Atikamek et français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



*Dans le sanctuaire des marais, les grenouilles
ajustent leurs cordes vocales qui résonneront
comme dans une cathédrale. Les vibrations de
leur voix auront un effet magique sur les moustiques.
Alors, elles commenceront leurs bourdonnements.
C'est un renouveau de transmigration
vers un nouveau cycle, après un sommeil
réparateur. Ainsi, le souffle du Grand Esprit
est prometteur.*

Charles Coocoo

Wemotaci

La montagne d'où on observe

La communauté est située aux abords de la rivière Saint-Maurice.

1 202 résidents / 278 non-résidents

Superficie

3 226 ha

Conseil de bande

1 chef + 10 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Atikamek et français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Photo : STAQ, Michel G. Maillard



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Les Cris

Les territoires cris se situent dans la région de la Baie-James, à la limite de la forêt boréale et de la taïga. Dans la partie la plus nordique du Québec accessible par la route, on compte neuf communautés crie. Celles qui se trouvent le long du littoral de la baie James et de la baie d'Hudson sont désignées par les Cris sous le nom de *wiinipakuw* (« la mer ») : **Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi et Whapmagoostui**, cette dernière étant juxtaposée à la municipalité inuite de Kuujuarapik. Tandis que les quatre autres villages sont appelés *nuuchimiich* (« à l'intérieur des terres ») : **Nemiscau** (Nemaska), **Waswanipi, Oujé-Bougoumou et Mistissini**. Plus de 88 % des 14 886 Cris présents au Québec vivent dans les communautés.

Les Cris sont des *Iiyiyuu* ou *Iinuu* signifiant simplement « les gens » ou « le peuple ». Profondément nomades, ils ont développé des compétences uniques en matière de chasse, de trappe et de pêche, de même qu'une volonté farouche de protéger leur environnement. À l'instar de toutes les autres nations amérindiennes, leur mode de vie se fonde sur les

valeurs traditionnelles de respect, de courage, de patience et de responsabilité à l'égard de la Terre. L'*Association des trappeurs cris* (ATC) aide les Cris à gagner leur vie en forêt par la pratique de la pêche, de la chasse et du piégeage. On dénombre plus de 30 % des membres qui vivent encore de ces activités traditionnelles. La langue crie est enseignée autant à la maison qu'à l'école, c'est pourquoi environ trois Cris sur quatre la parlent quotidiennement. L'anglais demeure la langue seconde.

Après avoir été des acteurs de premier plan dans la traite des fourrures à l'époque de la colonisation, les Cris se sont également retrouvés au centre des négociations menées en 1975 avec les gouvernements fédéral et provincial concernant l'exploitation hydro-électrique de leurs territoires, marquant ainsi un tournant décisif dans leur mode d'autogestion.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) leur a permis de mettre en place des structures administratives telles que l'*Administration régionale crie*, le *Conseil régional de la santé et des services sociaux cris*, l'*Office de la Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* et la *Commission scolaire crie*. Le Grand Conseil des Cris, mis sur pied avant la CBJNQ, demeure l'organisme politique principal représentant les Cris auprès des différents gouvernements. De plus, l'Administration régionale crie gère les services et les programmes offerts aux collectivités, notamment en matière d'habitation et d'environnement.

Aujourd'hui, les communautés crie connaissent un essor économique important dans les secteurs du transport routier et aérien, ainsi que dans la construction et l'écotourisme.

Les Innus, dont le nom signifie « êtres humains



Photos : Martine Drolet

Chisasibi

Grande rivière

La communauté est bordée, à l'ouest, par la baie James et, au nord, par la Grande Rivière.

3 530 résidents / 125 non-résidents

Superficie

1 305,8 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 11 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un hôpital régional de 32 lits, géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Photo : Pierre Dunningan

Eastmain

La communauté est située à l'embouchure de la rivière Eastmain sur la baie James.

607 résidents / 26 non-résidents

Superficie

491,6 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 3 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Mistissini

Grosse roche

La communauté est située à 130 km au nord-est de Chibougamau, en bordure du lac Mistassini.

3 274 résidents / 540 non-résidents

Superficie

1 380,47 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 8 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Nemiscau (Nemaska)

L'endroit où abondent les poissons

La communauté est située à l'intérieur des terres, sur la rive nord-ouest du lac Champion.

591 résidents / 14 non-résidents

Superficie

152,8 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 vice-chef + 4 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Oujé-Bougoumou

L'endroit où l'on se rassemble et s'embrasse.

La communauté est située sur la rive nord-est du lac Opémisca, à 26 km au nord de Chapais.

Population : n.d. / résidents : n.d. / non-résidents : n.d.

Superficie

2,7 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 5 conseillers élus selon les règlements locaux.

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Waskaganish

Petite maison

La communauté est située sur la rive sud de la baie de Rupert, au sud de la baie James.

1 950 résidents / 398 non-résidents

Superficie

788 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 9 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Waswanipi

Lumière sur l'eau

La communauté est située à 154 km à l'ouest de Chibougamau, sur les rives de la rivière Waswanipi et de la rivière Chibougamau.

1 269 résidents / 434 non-résidents

Superficie

598,01 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 7 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri, anglais et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Wemindji

La roche utilisée pour faire de la peinture

La communauté est située sur la rive est de la baie James, à 50 km au sud de Chisasibi.

1 201 résidents / 122 non-résidents

Superficie

512,8 km²

Conseil de bande

1 chef + 1 chef adjoint + 5 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Photo : Martine Drolet

Photo : Aventures Ashini

Whapmagoostui

Rivière à la baleine

La communauté est située à l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine sur la baie d'Hudson.

798 résidents / 7 non-résidents

Superficie

319,25 km²

Conseil de bande

1 chef + 6 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Cri et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre l'Administration régionale crie, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James



Photo : STAQ, Alain Dumas



Photo : Pierre Dunnigan

Les Innus

véritables », ont d'abord été appelés Montagnais par Samuel de Champlain en référence au lieu où celui-ci les avait rencontrés pour la première fois près des montagnes qui longent la rivière Saguenay à Tadoussac.

Les territoires innus s'étendaient depuis tout le littoral nord du Saint-Laurent jusqu'au cœur du Québec-Labrador et au Lac Saint-Jean. Peuple de chasseurs et de pêcheurs, les Innus migraient sur leur territoire au gré des saisons et des activités traditionnelles. Au 18^e siècle, après l'implantation des postes de traite, ils se tournèrent principalement vers le piégeage des animaux à fourrure. L'arrivée d'industries minières et forestières, à partir des années 1900, la construction de barrages hydroélectriques et la sédentarisation des neuf communautés actuelles ont par la suite bouleversé leur mode de vie.

Sept de celles-ci s'échelonnent sur une distance de 900 km sur la rive nord du Saint-Laurent. Ce sont **Essipit**, **Betsiamites** (Pessamit), **Uashat et Malio-tenam** sur la Côte-Nord et **Mingan, Natashquan, La Romaine et Pakuashipi** sur la Basse-Côte-Nord. Les plus éloignées ne sont accessibles que par avion ou par bateau. Une autre communauté, **Mashteuiatsh**, est située au Lac-Saint-Jean tandis que celle de **Matimekosh et Lac John** se trouve tout près de Schefferville. On retrouve également les Innus dans deux communautés au Labrador.

Les villages innus sont bien différents les uns des

autres, tant par leur situation géographique et leur taille que par leurs conditions socio-économiques.

Au Québec, la nation innue est celle qui compte le plus grand nombre de membres avec 15 636 personnes dont plus de 70 % vivent dans les communautés. La grande majorité parle couramment la langue innue, le français étant utilisé comme langue seconde. Plusieurs organismes culturels et politiques ont été mis sur pied à l'échelle de la nation, tels que l'*Institut culturel et éducatif innu* (ICEM) qui travaille depuis 1978 à promouvoir la culture et les arts. De plus, les communautés innues et atikamekw, se sont dotées en partenariat d'un réseau de stations radiophoniques, la *Société de communication atikamekw montagnaise* (SOCAM), qui diffuse l'information relative au maintien de leur culture.

Les activités économiques sont variées et diffèrent selon la communauté. Le commerce, les services, la foresterie, la pêche, le piégeage, la construction, le transport, les scieries, le tourisme, les pourvoiries, l'art et l'artisanat constituent les activités des communautés innues. Les collectivités de Mingan, La Romaine et Natashquan sont plus particulièrement liées à la pêche au saumon.



Assise sur mon sofa, devant la télévision avec le bruit du tic-tac de l'horloge et du bourdonnement de mon réfrigérateur, un sentiment de désir m'en-vahit, j'ai besoin d'entendre la beauté de la voix de mon grand-père. Cette voix qui m'apporte paix et sécurité.

Comme à chaque saison du caribou, mon fils se prépare pour la chasse. Je ne peux supporter de le voir partir. Dans cette forêt, une malédiction retient ceux que j'aime.

Le vieil homme m'a raconté un rêve. Je sais que mon fils va partir pour toujours parce que le vieil homme m'a raconté son rêve à travers le tambour.

« Ka nudsthi tshikuss tshekashtiteu ka nanekan akueshunu tshekutnaku »

C'est à travers les aurores boréales que vivent les hommes que j'aime.

Marjolaine McKenzie



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Betsiamites (Pessamit)

Là où il y a des lamproies

La communauté est située sur la rive nord du Saint-Laurent, à 54 km au sud-ouest de Baie-Comeau.

2 725 résidents / 702 non-résidents

Superficie

25 242 ha

Conseil de bande

1 chef + 6 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Essipit

Rivière aux coquillages

La communauté est située sur la rive nord du Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 km au nord-est de Tadoussac.

179 résidents / 233 non-résidents

Superficie

86,5 ha

Conseil de bande

1 chef + 3 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande



La Romaine

La rivière de la couleur

La communauté est située à 400 km au nord-est de Sept-Îles, sur la côte nord du Saint-Laurent.

947 résidents / 62 non-résidents

Superficie

42,6 ha

Conseil de bande

1 chef + 8 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

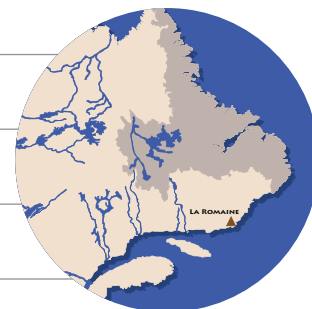
Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Mashteuiatsh

Là où il y a une pointe

La communauté est située à 6 km de Roberval sur la rive ouest du lac Saint-Jean.

2 022 résidents / 2 761 non-résidents

Superficie

1 522,3 ha

Conseil de bande

1 chef + 8 conseillers élus selon la coutume locale.

Langues parlées

Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé et un centre de services sociaux, gérés par le conseil de bande



Matimekosh et Lac John

Petite truite

La communauté de Matimekosh est située au bord du lac Pearce, à environ 510 km au nord de Sept-Îles. La communauté de Lac John est située à 3,5 km de Matimekosh et du centre de Schefferville.

730 résidents / 101 non-résidents

Superficie

65,4 ha (Matimekosh) + 23,5 ha (Lac John)

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Mingan (Ekuanitshit)

Loup

La communauté est située au confluent de la rivière Mingan et du fleuve Saint-Laurent, à 28 km à l'ouest de Havre-Saint-Pierre.

505 résidents / 13 non-résidents

Superficie

1 919,4 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

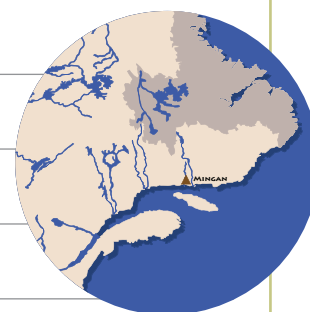
Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Natashquan

Là où l'on chasse l'ours

La communauté est située à l'embouchure de la rivière Natashquan, sur le golfe du Saint-Laurent, à 336 km à l'est de Sept-Îles.

842 résidents / 62 non-résidents

Superficie

20,3 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande



Pakuashipi

La rivière sèche

La communauté est située sur la rive ouest de la rivière Saint-Augustin, à 550 km au nord-est de Sept-Îles.

295 résidents / 1 non-résident

Superficie

3 ha

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Innu, français et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un poste de soins infirmiers, géré par le conseil de bande





Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Uashat et Maliotenam

La baie et village de Marie

La communauté, constituée des deux villages de Uashat et de Maliotenam, est située près de Sept-Îles.
2 824 résidents / 632 non-résidents

Superficie

117 ha (Uashat) + 527 ha (Maliotenam)

Conseil de bande

1 chef + 9 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Innu et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé et un centre de services sociaux, gérés par le conseil de bande





Photo : Jean Sloui

Les Malécites

Les Malécites, dont le nom d'origine incertaine aurait été répandu par les missionnaires, se désignent plutôt sous l'appellation *Weastukwiuk* qui signifie « de la belle rivière », en référence au fleuve Saint-Jean, entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. De tradition semi-nomade, ils avaient leurs territoires de chasse et de pêche le long de ce fleuve et pratiquaient également l'agriculture.

Tout en leur confisquant leurs territoires pour les concéder aux colons blancs, le gouvernement canadien tenta de sédentariser les Malécites en 1827 en leur offrant des terres à Viger, près de la rivière verte, en Gaspésie. Une trentaine de familles s'y installa, mais pour peu de temps, préférant retrouver sa liberté de mouvement. Viger fut finalement revendu à des colons en 1869 et le gouvernement, à peine sept ans plus tard, créa une autre réserve à **Whitworth**. Cette dernière, près de Rivière-du-Loup, ne comptait que 169 hectares impropres à l'agriculture et les Malécites l'abandonnèrent rapidement. En 1891, **Cacouna** devint une nouvelle réserve, d'à peine un quart d'hectare. Encore une fois, les Malécites choisirent d'autres horizons et se dispersèrent dans la région.

C'est en 1987, après de nombreuses recherches, que 130 descendants se réunirent pour former un conseil de la nation et élire un chef. Officiellement reconnue en 1989 en tant que dixième nation autochtone au Québec, la Première Nation malécite de Viger œuvre désormais activement pour la reconnaissance de ses droits.

Sa population atteint présentement près de 764 membres, identifiés selon le mode d'appartenance défini par la coutume malécite. La langue malécite, proche parente de l'abénaki, n'est plus parlée et les Malécites s'expriment maintenant en français.

Le territoire de la nation se limite aujourd'hui aux réserves de Whitworth et de Cacouna, la plus petite réserve au Canada. Les Malécites refusent de se voir confiner dans leurs réserves et celles-ci ne comptent aucun commerce ni résidence permanente.

Le secteur d'activité principal de la nation malécite est la pêche. Elle a été la première à signer l'entente sur la pêche commerciale en 1999, suite à l'Arrêt Marshall. Elle procède également au développement d'un projet d'aquaculture.

*Tu peux perdre ta langue
tu gardes ton cœur*

*Tu peux perdre tes coutumes
tu gardes ta lignée*

*Tu peux perdre ta terre
tu gardes tes racines*

*Même si tu en perds les traces
tu garderas toujours tes origines*

Jean Sioui



Cacouna et Whitworth

La communauté de Cacouna se trouve près de la municipalité du même nom. La communauté de Whitworth est située sur la rive sud du Saint-Laurent, à 30 kilomètres au sud de Rivière-du-Loup.
2 résidents / 762 non-résidents

Superficie

0,202 ha (Cacouna) et 169 ha (Whitworth)

Conseil de bande

1 chef + 4 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Français

Service de police

Un service de police assuré par la Sûreté du Québec

Services de santé

Soins médicaux fournis dans les installations provinciales



Notre peuple a été trompé, chassé et abusé, rien ne lui a été épargné, mais nous ne devons pas nous lamenter sur notre détresse. Tout cela est du passé. Si nous agissons ensemble pour un meilleur lendemain, les choses s'amélioreront. Si nous nous apitoyons sur nos maux, il n'en découlera que de mauvais sentiments. Et nous en avons assez eu.

Mildred Kalama Ikebe

Les Mi'kmaq

Au 15^e siècle, les Mi'kmaq occupaient la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau Brunswick et la partie sud de la péninsule gaspésienne. Nomades, ils vivaient essentiellement de leurs activités de chasse, de trappe, de pêche et de cueillette de plantes et de fruits. Habiles navigateurs, ils voyageaient sur tous les cours d'eau de la région de la baie des Chaleurs et dans le golfe du Saint-Laurent jusqu'aux îles Saint-Pierre et Miquelon. L'arrivée des Européens, les maladies nouvelles que ceux-ci apportèrent et l'apparition de la traite des fourrures bouleversèrent le mode de vie traditionnel des Mi'kmaq, déclenchant guerres et autres catastrophes. Après avoir été décimés à presque 90 %, ils ont été également dépossédés de leurs territoires par l'avancée de la colonisation. Ce n'est qu'au 19^e siècle qu'ils récupérèrent une toute petite partie de leur ancien territoire.

Au Québec, les trois communautés se trouvent en Gaspésie : **Listuguj**, **Gesgapegiag** et **Gespeg**, cette dernière n'ayant pas de territoire défini. La nation mi'kmaq compte 4 944 membres, dont 2 416 vivent hors communauté. De cette population, 40 % parlent toujours la langue ancestrale. L'anglais est la langue seconde.

On assiste depuis peu à une renaissance de la culture des Mi'kmaq. Ils se positionnent avantageusement dans différents domaines, tels que l'éducation, l'étude de son environnement, la recherche historique et le développement touristique, tout comme en matière juridique pour la revendication de leurs droits.

Au plan économique, la pêche au saumon reste l'une des activités principales des Mi'kmaq et un facteur de développement important. L'entente Marshall sur la pêche leur a permis d'investir dans l'achat de bateaux et de permis pour la pêche commerciale, ce qui a eu pour effet bénéfique de diminuer d'au moins 50 % le nombre de prestataires d'aide sociale. Parallèlement, l'entreprise forestière connaît une bonne croissance, tandis que les autres secteurs d'activités restent liés au commerce et aux services, à la construction, au transport, aux pourvoiries et au tourisme. En matière d'artisanat, les Mi'kmaq sont experts dans la confection de paniers en frêne et en foin d'odeur, ainsi que de vêtements de peau et ornés de perles.



Photo : Jean Sioui

Gesgapegiag

Là où la rivière s'élargit

La communauté est située à 45 km à l'ouest de Bonaventure, sur la rive nord de la baie de Cascapédia.

554 résidents / 652 non-résidents

Superficie

222 ha

Conseil de bande

1 chef + 8 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Micmac, anglais et français

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada



Gespeg

La fin du territoire

Les membres de la bande résident à proximité de Gaspé.

497 non-résidents

Superficie

Aucun territoire n'est réservé à l'usage de la bande

Conseil de bande

1 chef + 7 conseillers élus selon la coutume locale

Langues parlées

Français

Service de police

Un service de police assuré par la Sûreté du Québec

Services de santé

Soins médicaux fournis dans les installations provinciales



Listuguj

Désobéi à ton père (Tu as...)

La communauté est située à 118 km au sud-ouest de Bonaventure, sur la rive nord de la baie de la rivière Restigouche.

1 917 résidents / 1 324 non-résidents

Superficie

4 016 ha

Conseil de bande

1 chef + 12 conseillers élus selon les modalités prévues par la Loi sur les Indiens

Langues parlées

Micmac et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada



Photo : STAQ, Michel G. Maillard



Photo : STAQ, Alain Dumas

*Ce qui peut être un problème
dans une relation avec les gens
des Premières Nations c'est de
ne pas savoir qui ils sont.*



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Les Mohawks

La nation mohawk fait partie de la Confédération iroquoise des cinq nations (agrandie à six en 1720), dont le territoire, au 17^e siècle, avait une superficie d'environ 35 000 km². Ces nations, relativement autonomes, entretenaient des rapports constants et représentaient, ensemble, une force impressionnante. Excellents hommes de défense, les Mohawks étaient devenus les alliés des Anglais dans les guerres franco-anglaises, ainsi que leurs partenaires commerciaux. L'économie de subsistance des Mohawks était basée sur l'agriculture, l'artisanat et les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Au contact des Européens, leur vie s'est radicalement transformée.

À partir du 17^e siècle, les Mohawks se sont établis graduellement auprès de villages anglais. Après plusieurs déménagements, ils se sont installés en 1717 sur le site de **Kahnawake**. En 1721, un groupe s'est à nouveau déplacé vers un village algonquin du lac des Deux-Montagnes, nommé plus tard **Kanesatake**. La troisième communauté mohawk, **Akwesasne**, se trouve aujourd'hui à la frontière du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

La nation mohawk comprend plus de 11 410 membres au Québec (sans compter la communauté de Akwesasne) dont seulement 2 693 vivent hors communauté. Elle compte d'autres communautés en Ontario et aux États-Unis. Même si la langue mohawk est enseignée au primaire et au secondaire

comme à Kahnawake, seulement 15 % des Mohawks l'utilisent, l'anglais étant la langue d'usage. La société mohawk traditionnelle est matrilineaire, ce qui signifie que les liens de filiation sont établis selon l'ascendance maternelle et que les enfants appartiennent au clan de leur mère.

Les Mohawks travaillent assidûment à la reconquête de leur autonomie dans la gestion de leurs affaires. Ainsi, Kahnawake a signé une entente-cadre avec le gouvernement fédéral en décembre 1991 en vue de négocier un régime offrant une plus grande autonomie que celui prévu par la Loi sur les Indiens. De même, depuis 2000, Kanesatake bénéficie à son tour d'une entente lui reconnaissant le droit à l'exercice de certains pouvoirs gouvernementaux sur son territoire. Ces ententes tripartites se traduisent par la création et le maintien d'un corps policier, un contrat de gestion de propriétés, l'acquisition de terres, la résolution des griefs se rapportant au cimetière mohawk, la création d'une résidence pour personnes âgées et le transfert du contrôle administratif de l'éducation.

L'économie des trois communautés mohawks est axée sur le service de transport routier et ambulancier, l'excavation, la construction, les structures d'acier, la quincaillerie, la maçonnerie, la plomberie, la cimenterie, l'agriculture, la foresterie et, bien sûr, l'art et l'artisanat.

Photo : STAC, Michel G. Mallard



Akwesasne

Là où les perdrix tambourinent

La communauté chevauche le Québec, l'Ontario et les États-Unis, la majeure partie de la réserve occupant le territoire canadien. Elle est située le long du fleuve Saint-Laurent, près de la ville de Cornwall.

Environ 11 000 sur le territoire / 7 000 au Canada / 4 000 au Québec

Superficie

n.d.

Conseil de bande

n.d.

Langues parlées

Mohawk et anglais

Service de police

n.d.

Services de santé

Une clinique médicale avec un personnel infirmier sur place



Kahnawake

Là où sont les rapides

La communauté est située à 10 km au sud-ouest de Montréal, sur la rive sud du lac Saint-Louis.

7 376 résidents / 2 016 non-résidents

Superficie

4 805 ha

Conseil de bande

1 grand chef + 11 chefs élus selon la coutume locale

Langues parlées

Mohawk et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Soins médicaux offerts à l'hôpital Kateri Memorial (établissement mohawk)



Kanesatake

Là où il y a du sable

La communauté est située sur la rive nord de l'Outaouais, à 53 km à l'ouest de Montréal.

1 341 résidents / 677 non-résidents

Superficie

1 142 ha

Conseil de bande

1 grand chef + 6 chefs élus selon un régime électoral particulier

Langues parlées

Mohawk et anglais

Service de police

Un service de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada



Photo : STAQ, Alain Dumas



Photo : STAQ, Michel G. Maillard

Les Naskapis

Autrefois, les Naskapis étaient un peuple nomade qui tirait sa subsistance presque entièrement de la chasse au caribou et à d'autres animaux à fourrure, ainsi que de la pêche blanche. Pratiquant une chasse collective, ils suivaient les migrations des grands troupeaux de caribous sur les vastes territoires du Grand-Nord.

Ils ont vécu au sud de la baie d'Ungava jusqu'au 19^e siècle, avant de se déplacer vers Schefferville où un nouveau poste de traite avait été établi.

Inauguré en 1984 à la suite des accords de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), le village de **Kawawachikamach** est la seule communauté naskapie au Québec et au Canada. Il se trouve à quelques dizaines de kilomètres au nord-est de Schefferville, à proximité du Labrador et non loin de la communauté innue de Matimekosh. Ses 585 résidents composent la presque totalité de la nation naskapie. Tous parlent encore leur langue ancestrale, l'anglais étant la langue seconde.

La CNEQ a accordé à la nation naskapie un droit exclusif de chasse et de pêche, ainsi qu'une indemnité financière. La *Société de développement*

des Naskapis a été mise sur pied en 1979 pour administrer les fonds reçus et conclure différents partenariats. Depuis sa création, différents projets ont vu le jour et ont permis aux Naskapis de participer à leur propre développement. Mais la fermeture de la ville de Schefferville et les pertes d'emplois qui en ont résulté ont assombri les perspectives économiques de la nation qui cherche encore des solutions pour se relever de cette impasse.

Culturellement et linguistiquement, les Naskapis s'apparentent pour beaucoup aux Cris et aux Innus. Aujourd'hui, ils tentent de sauvegarder leur patrimoine unique et ont notamment produit un lexique naskapi-anglais-français. Ils travaillent présentement à la réalisation d'une grammaire naskapie, ainsi qu'à la compilation des légendes et des savoirs traditionnels. Des traductions de documents ont été effectuées et de nombreuses recherches ont été entreprises sur l'histoire des Naskapis.

L'artisanat naskapi a la particularité d'être essentiellement basé sur l'utilisation du caribou sous toutes ses formes : peau, bois, corne et os servent à la fabrication des vêtements, sculptures et bijoux.



Photo : STAQ

Kawawachikamach

Plan d'eau sinueux

La communauté est située à 15 km au nord-est de Schefferville, près du lac Matemace.

585 résidents / 40 non-résidents

Superficie

327,29 km²

Conseil de bande

1 chef + 5 conseillers élus selon les règlements locaux

Langues parlées

Naskapi et anglais

Service de police

Un corps de police naskapi reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Soins médicaux offerts au CLSC de Fermont



Les Wendat

Même si les Européens leur avaient donné le nom de *Hurons*, à cause de leur chevelure en forme de hure, les Wendat eux-mêmes se sont toujours désignés sous l'appellation de *Wendat* qui signifie « les gens de l'île », en référence à leur région d'origine, dans la baie géorgienne des Grands Lacs, au sud-est de l'Ontario.

Les Wendat formaient à l'époque une confédération très puissante composée de quatre nations : celles de l'Ours, de la Corde, du Rocher et du Cerf. Cultivateurs de maïs, de courges, de fèves et de tabac à grande échelle, ils étaient également de bons commerçants et leur réseau s'étendait des Grands Lacs à l'Atlantique et de la Pennsylvanie à la baie d'Hudson. Leurs villages étaient sédentaires.

Ravagée par des épidémies apportées par les Européens ainsi que par les guerres, la population des Wendat chuta dramatiquement au début du 17^e siècle, passant en moins de vingt ans de plus de 30 000 membres à quelques milliers de survivants. Fuyant la région des Grands Lacs, quelque 300 d'entre eux se réfugièrent à Québec en 1649. Ils s'établirent tout d'abord sur l'île d'Orléans jusqu'en 1657, avant de déménager plusieurs fois et de s'installer définitivement près de la rivière Saint-Charles sur le site actuel de **Wendake**, en 1697. C'est aujourd'hui la seule communauté de la nation wendat au Canada. Ses territoires de chasse sont situés au nord du Saint-Laurent, entre les rivières Saguenay et Saint-Maurice. Aujourd'hui, on compte 3 012 Wendat dont environ la moitié demeure dans la communauté.

Reconnus pour leur sens de l'hospitalité et de l'entrepreneuriat, les Wendat possèdent l'une des communautés autochtones les plus urbanisées et prospères au Québec. La fabrication et la vente d'objets artisanaux (raquettes, paniers, canots, etc.) ainsi que l'industrie du tourisme y occupent une place prépondérante. Wendake dispose en effet de plusieurs attraits touristiques, comme son église classée monument historique, ses maisons anciennes, son village traditionnel reconstitué ou sa fameuse chute Kabir-Kouba.

Les Wendat ont remplacé l'usage de leur langue d'origine par le français, mais ont à cœur de se la réapproprier. Peuple authentique et fier, ils sont d'ardents défenseurs de leur culture, de leur histoire et de leurs traditions ancestrales.



Photos : Jean Sioui

Wendake

Grande île flottante

La communauté est située à 8 km au nord de Québec, sur la rive est de la rivière Saint-Charles.

1 307 résidents / 1 705 non-résidents



Superficie

143 ha

Conseil de bande

1 grand chef + 8 chefs familiaux élus selon le code de représentation électoral de la nation wendat (un chef représentant une des huit familles telles que définies par le code)

Langues parlées

Français

Service de police

Un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le conseil de bande, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

Services de santé

Un centre de santé, géré par le conseil de bande

Entends-tu le bruit de la chute?

*Cette force naturelle d'énergie et d'équilibre,
laisse-toi bercer par le son.*

*Prends ce temps d'arrêt pour vivre,
ce moment de paix intérieure.*

C'est l'équilibre de la vie!

*Laisse parler ton cœur d'enfant,
devant cette source d'énergie.*

Sens-tu cette force t'envahir?

Air, eau, lumière et terre;

l'air t'oxygène, l'eau te rafraîchit,

la lumière te réchauffe, la terre te supporte.

*Tu peux enfin repartir avec ce plein d'énergie
pour conquérir d'autres défis.*

Voilà la source de la vie!

Sonia Gros-Louis

LES INUIT AU QUÉBEC

Le *Nunavik* « territoire où nous vivons » est le nom que les Inuit ont donné à leur vaste territoire au Québec, qui s'étend sur plus de 560 000 km², au nord du 55° parallèle entre la baie d'Hudson et le Labrador. Ce peuple nomade a remarquablement adapté depuis des millénaires son mode de vie et ses coutumes alimentaires, vestimentaires et sociales aux rigueurs du climat et aux spécificités de la faune et de la flore nordiques. Leurs savoirs exceptionnels ont été transmis de génération en génération et sont à la source même de la culture inuite, basée sur la collaboration et le partage. La famille est également au cœur de leurs valeurs.

Le Nunavik compte 10 202 Inuit dont 60 % ont moins de 30 ans. La majorité (93 %) vit dans les quinze municipalités : **Kangiqsualujjuaq, Killiniq, Kuujjuaq, Tasiujaq, Aupaluk, Kangirsuk** le long des côtes de la baie d'Ungava, **Quaqtaq, Kanqigsujuaq, Salluit** dans le détroit d'Hudson et **Ivujivik, Akulivik, Puvirnituk, Inukjuak, Umiujaq, Kuujjuarapik**, le long de la baie d'Hudson. Situés entre 2 000 et 3 500 kilomètres au nord de Montréal, tous ces villages, sauf quatre (Kuujjuaq, Puvirnituk, Inukjuak et Salluit), comptent moins de 1 000 habitants. Notons que le Nunavik compte environ 700 résidents non inuits. Aucune route ne relie les collectivités entre elles, ni avec le reste du Québec. Seul le transport aérien peut les desservir à longueur d'année. Le transport maritime, quant à lui, n'est possible qu'en été et en automne et le manque d'installations maritimes adéquates contribue à hausser le coût et les difficultés d'approvisionnement de la région.

La langue inuite, l'inuktitut, est parlée dans toutes les collectivités. En plus d'être intégrée dans le programme d'études géré par la Commission sco-

laire Kativik, l'inuktitut est la langue principale en usage dans toutes les émissions de radio et de télévision locales. La culture inuite est enseignée à l'école et bon nombre de collectivités continuent à pratiquer la danse et le chant traditionnels inuits, notamment la danse du tambour et le chant guttural. La tradition orale et les séances de contes restent également très vivantes dans la pratique culturelle et sont une source d'inspiration constante pour les artistes inuits, dont les gravures et les sculptures sont appréciées dans le monde entier.



Photo : Pierre Dunnigan



Photo : Pierre Dunnigan

Suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), les Inuit ont pris en charge l'administration et la gestion de leur développement par le biais de coopératives. La création d'une société de développement inuite, la *Société Makivik*, a permis de préserver l'intégrité et la mise en œuvre de la Convention. La nation inuite dispose d'un *Centre de santé Tulattavik de l'Ungava* (25 lits) qui est géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Les services policiers, issus d'une entente tripartite, sont assurés par le *Corps de police régional Kativik*. Chaque municipalité a son propre conseil municipal, appuyé par des comités chargés de la chasse, de la pêche et du piégeage, ainsi que de la santé et de l'éducation.

Les Inuit travaillent de nos jours dans de nombreux secteurs, tels que les mines, le pétrole et le gaz, la construction, le transport aérien et les services administratifs. Le tourisme est également une activité économique en plein développement grâce à l'attrait des pourvoiries, des excursions en traîneau à chiens et des expéditions de chasse. Environ 30 % de la population inuite tire ses revenus de l'art et de l'artisanat et beaucoup ont encore recours à la chasse comme revenu d'appoint.



Photo : Martine Drolet

Akulivik

La municipalité est située sur la côte est de la baie d'Hudson. Akulivik, qui se trouve sur le 60^e parallèle, est construit sur une presqu'île qui s'avance dans la baie en direction sud-ouest et fait face à l'île Smith.

506 résidents / 19 non-résidents

Superficie

558,3 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

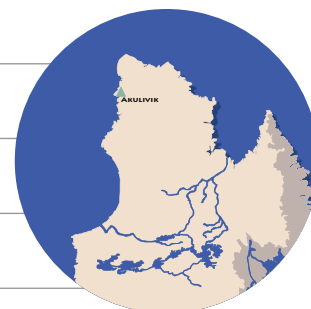
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Aupaluk

Là où la terre est rouge

La municipalité est située sur la côte ouest de la baie d'Ungava. Aupaluk se trouve sur le 59^e parallèle, sur la côte méridionale de la baie Hopes Advance, à 80 km au sud de Kangirsuk et à 150 km au nord de Kuujjuaq.

146 résidents / 2 non-résidents

Superficie

630,4 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

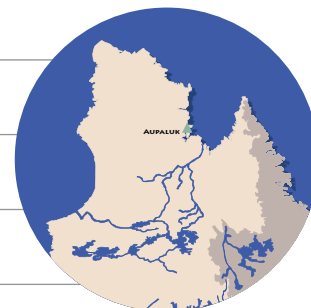
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Inukjuak

Le géant

La municipalité est située sur la côte est de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Innuksuac. Inukjuak se trouve sur le 58^e parallèle, à 180 km au sud de Puvimittuq et à 240 km au nord d'Umiujaq.

1 338 résidents / 72 non-résidents

Superficie

561,2 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Ivujivik

Là où les forts courants font que les glaces s'accumulent

La municipalité est située sur le détroit d'Hudson, au fond d'une petite anse, au sud des Digges Islands et de la passe Digges. Ivujivik se trouve sur le 62° parallèle, à 180 km au nord d'Akulivik et à 120 km à l'est de Salluit.

244 résidents / 14 non-résidents

Superficie

524,9 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

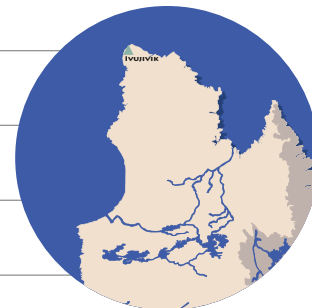
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Kangiqsualujjuaq

La très grande baie

La municipalité est située sur la côte est de la baie d'Ungava, à l'embouchure de la rivière George. Kangiqsualujjuaq se trouve sur le 58° parallèle, à 160 km à l'est de Kuujjuaq.

741 résidents / 22 non-résidents

Superficie

629,8 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

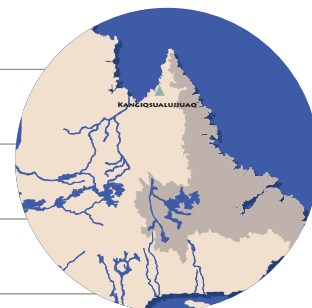
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Kangiqsujaq

La municipalité est située au sud du détroit d'Hudson, sur la rive est de la baie Wakeham, à 420 km au nord de Kuujuaq. Le cratère du Nouveau-Québec (Pingualuit) se trouve à une centaine de kilomètres à l'ouest du village. Kangiqsujaq est sur le 61^e parallèle.

558 résidents / 31 non-résidents

Superficie

606,7 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel.

Langues parlées

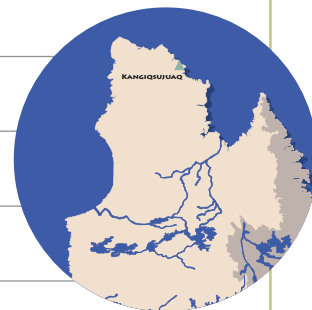
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Kangirsuk

La baie

La municipalité est située sur la côte ouest de la baie d'Ungava, à l'embouchure de la rivière Arnaud et sur le bassin Payne. Kangirsuk se trouve sur le 61^e parallèle, à 110 km au sud de Quaqtaq et à 90 km au nord d'Aupaluk.

448 résidents / 54 non-résidents

Superficie

629,6 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



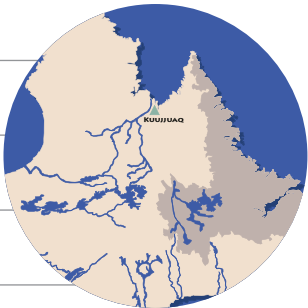
Kuujjuaq

La grande rivière

La municipalité est située au sud de la baie d'Ungava, sur la rive ouest de la rivière Koksoak. Kuujjuaq se trouve sur le 58° parallèle, à 100 km au sud-est de Tasiujaq et à 160 km à l'ouest de Kangiqsualujjuaq.

1 573 résidents / 126 non-résidents

Superficie	630,7 km²
Conseil municipal	1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel
Langues parlées	Inuktitut, anglais et français
Service de police	Un corps de police régional Kativik
Services de santé	Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Kuujuarapik

La belle grande rivière

La municipalité est située à l'est de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la grande rivière de la Baleine, sur la rive nord. Kuujuarapik se trouve sur le 55° parallèle, à proximité du village cri de Whapmagoostui.

474 résidents / 99 non-résidents

Superficie	15,3 km²
Conseil municipal	1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel
Langues parlées	Inuktitut, anglais et français
Service de police	Un corps de police régional Kativik
Services de santé	Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Puvirnituk

L'endroit où il y a une odeur de viande putréfiée

La municipalité est située sur la côte est de la baie d'Hudson, sur la rive nord de la baie de Puvimuituk. Puvirnituk se trouve sur le 60° parallèle, à 100 km au sud d'Akulivik.

1 338 résidents / 95 non-résidents

Superficie

626,5 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel.

Langues parlées

Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Quaqtaq

Qui ressemble à un ver

La municipalité est située au nord-ouest de la baie d'Ungava, sur la rive est de la baie Diana. Quaqtaq se trouve sur le 61° parallèle, à 150 km au sud-est de Kangiqsujaq.

324 résidents / 22 non-résidents

Superficie

582,4 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

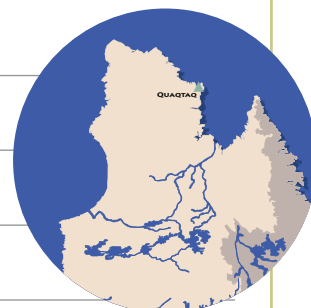
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Salluit

Les minces

La municipalité est située dans une échancrure du fjord Salluit qui se jette dans le détroit d'Hudson. Salluit se trouve sur le 62° parallèle, à 120 km à l'est d'Ivujivik.

1 142 résidents / 76 non-résidents

Superficie

625,7 km²

Conseil municipal

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

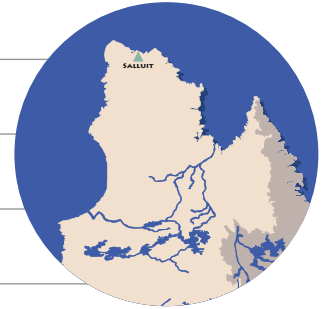
Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



Tasiujaq

Qui ressemble à un lac

La municipalité est située à l'ouest de la baie d'Ungava, au fond de la baie Profonde, au sud-ouest du lac aux Feuilles. Tasiujaq se trouve sur le 58° parallèle, à 80 km au sud d'Aupaluk et à 105 km au nord-ouest de Kuujuaq.

228 résidents / 9 non-résidents

Superficie

633,9 km²

Conseil de bande

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel.

Langues parlées

Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

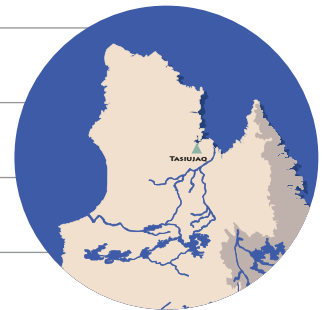




Photo : Pierre Dunnigan

Umiujaq

Qui ressemble à un (umiaq) bateau renversé

La municipalité est située à l'est de la baie d'Hudson près du lac Guillaume Delisle. Umiujaq se trouve sur le 56° parallèle, à 160 km au nord de Kuujjuarapik-Whapmagoostui et à 240 km au sud d'Inukjuak.

351 résidents / 33 non-résidents

Superficie

571 km²

Conseil de bande

1 maire + 6 conseillers élus au suffrage universel

Langues parlées

Inuktitut, anglais et français

Service de police

Un corps de police régional Kativik

Services de santé

Un point de service du CLSC, géré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik



BIBLIOGRAPHIE

BEAUCHEMIN, Georges (1992). L'univers méconnu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, Québec, gouvernement du Québec.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2004). Plan stratégique régional, Programme de développement économique des collectivités, Québec.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2002). Mythes et réalités sur les peuples autochtones, Québec.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2003). Adapter nos interventions à la réalité autochtone, Québec.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1996). À l'aube d'un rapprochement : Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. Site internet : www.cslf.gouv.qc.ca. Publication du gouvernement du Québec : La politique des gouvernements du Canada et du Québec en matière de langues autochtones, François Trudel.

INDIANA MARKETING (2003). Répertoire d'affaires et des communautés autochtones du Québec, Québec.

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2002). Initiative sur la santé de la population canadienne, Ottawa.

INSTITUT DE RECHERCHE EN POLITIQUE PUBLIQUE (1995). Série Québec – Canada : Les peuples autochtones et l'avenir du Québec, Québec.

INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE. Site internet : <http://www.vifamily.ca>. Tendances contemporaines de la famille, collection de documents hors série.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2000). Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail : Guide des employeurs, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2001). Données ministérielles de base 2001, Ottawa.



MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2002). Données ministérielles de base 2002, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2002). Premières Nations au Québec, notre économie, notre avenir, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2003). Des mesures porteuses de changements : travailler avec les Autochtones au Canada à établir un plan d'action caractérisé par le changement, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2002). Guide des collectivités indiennes et inuites, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2002). Ensemble pour faire toute la différence, Ottawa.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (2003). Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence en 2002, Ottawa.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1998). Bulletin statistique de l'Éducation : Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone, no.7, Québec, gouvernement du Québec.

NOËL-SÉGUIN, Rosalie (1998). Les Autochtones et l'école, thèse de maîtrise en sociologie, Université Laval, Québec.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2003). Sorti de sa crise économique, le Canada s'engage à élaborer des initiatives tangibles et novatrices dans la poursuite de ses efforts visant la promotion de la Femme : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. 603^e et 604^e séances.

ORGANISATION NATIONALE DES REPRÉSENTANTS INDIENS ET INUIT EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE. Site internet : [http:// www. niichro.com](http://www.niichro.com), Documents et articles. Un esprit dynamique : Vie active et aînés autochtones, Vol. 14, 2000. Le régime des pensionnats et ses conséquences historiques pour les aînés d'aujourd'hui, Vol. 27 (2003). Les dommages environnementaux et la santé des Autochtones, Vol. 18 (1997). Des enseignements pour un avenir sain, Vol. 20 (2001).

REED, Diane (1995). Les Femmes Autochtones prennent leur destinée en main. Département de l'information de l'ONU, DPI/1717/HR/Rev.1.

RÉSEAU CANADIEN POUR LA SANTÉ DES FEMMES (2001). Santé des femmes Autochtones, Projet de synthèse des recherches, Rapport final, Ottawa.



SANTÉ CANADA (2001). Profil statistique de la Santé des Premières Nations au Canada, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit, Ottawa.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (1998). Partenariat - développement - actions, Québec, gouvernement du Québec.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2001). Les Amérindiens et les Inuit du Québec, onze nations contemporaines, Québec, gouvernement du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE (2001). La criminalité au Québec en 2001 : faits saillants, Québec, gouvernement du Québec.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2001). Direction des initiatives pour les Autochtones, Statistique sur les délinquants autochtones, Ottawa.

STAQ, Société touristique des Autochtones du Québec (2001). Guide touristique : Les Autochtones du Québec.

STATISTIQUE CANADA (1994). Profil des Peuples autochtones, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (2001). Peuples autochtones du Canada : un profil démographique, Recensement de 2001 : série « analyses », n° 96F0030XIF20010007, Ottawa.



TERMINOLOGIE

AINC : Ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canada

Autochtones : Descendants des premiers habitants de l'Amérique. La constitution canadienne reconnaît trois peuples autochtones : les Indiens, les Inuit et les Métis

Bande : Groupe d'Indiens au profit duquel des terres ont été réservées ou dont l'argent est détenu par la Couronne ou qui a été désigné comme bande aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Conseil de bande : Le conseil de bande est l'organisme administrateur de la bande. Il est généralement composé d'un chef et de conseillers élus afin de s'occuper des affaires de la bande.

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord québécois

CNEQ : Convention du Nord-Est québécois

ERLSPN : Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations

Indien inscrit : Les Indiens inscrits sont ceux qui ont le droit d'ajouter leur nom au Registre des Indiens, une liste officielle que tient le gouvernement fédéral. Pour s'enregistrer en tant qu'Indien inscrit, il faut répondre à certains critères. Seuls les Indiens inscrits sont considérés comme Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens, qui définit un Indien comme « une personne inscrite à titre d'Indien ou qui a le droit de l'être ». Les Indiens inscrits bénéficient de certains droits et privilèges en vertu de la Loi sur les Indiens.

Indien non inscrit : Les Indiens non inscrits sont ceux qui se considèrent comme Indiens ou comme membres d'une Première Nation, mais qui ne sont pas reconnus par le gouvernement du Canada à ce titre, en vertu de la Loi sur les Indiens, soit parce qu'ils sont incapables de prouver leur statut, soit parce qu'ils ont perdu leur droit au

statut. De nombreux Indiens au Canada, principalement des femmes, ont perdu leur statut d'Indien en raison de pratiques discriminatoires en usage dans le passé. Les Indiens non inscrits n'ont pas les mêmes droits et privilèges que les Indiens inscrits.

Inuit : Les Inuit sont des Autochtones qui vivent dans l'Arctique canadien. Ils habitent surtout les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Labrador et du Québec. Le mot inuit signifie « être humain » dans la langue des Inuit, l'inuktitut. C'est le terme qu'ils ont choisi pour se désigner eux-mêmes. Le nom *Esquimaux*, donné aux Inuit par leurs voisins amérindiens, n'est désormais plus utilisé au Canada.

Métis : Le mot Métis est un mot français qui signifie « dont le père et la mère sont de races différentes ». Il est utilisé au Canada pour désigner les gens qui ont à la fois des ancêtres européens et des ancêtres des Premières Nations. La Constitution canadienne reconnaît les Métis comme l'un des trois groupes autochtones.

Premières Nations : Terme dont l'usage s'est répandu dans les années 1970 afin de remplacer le mot *Indiens*, que certains trouvaient offensant. En général, le terme est utilisé pour décrire à la fois les *Indiens inscrits* et les *Indiens non inscrits*. Il n'englobe ni les Inuit ni les Métis.

Réserve : Une réserve est une terre qui a été mise de côté par la Couronne pour l'usage et le bénéfice d'une bande au Canada. Bon nombre de Premières Nations préfèrent maintenant utiliser le terme *collectivité* ou communauté plutôt que réserve.







page blanche

intérieur couverture (couvert 3)



Commission de la santé
et des services sociaux
des Premières Nations
du Québec et du Labrador